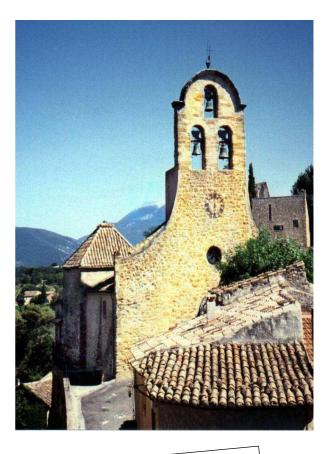


SOMMAIRE					
Informations	Page 2				
Mot du Maire et de la Présidente	Page 5				
Hommage à Danielle GATIGNOL	Page 6				
Conseils municipaux	Page 7				
Informations municipales	Page 19				
Rétrospective	Page 21				
Les remparts de Puyméras	Page 23				
Les commerces du village	Page 24				
Du côté des associations	Page 28				
Manifestations à venir	Page 31				
Un drôle de voisin	Page 33				
Calendrier des manifestations	Page 33				
Page de jeux	Page 34				



NUMÉRO 85 MAI 2023

INFORMATIONS PUYMÉRAS MON VILLAGE

ASSOCIATION « PUYMÉRAS MON VILLAGE »

pmvassociation84@gmail.fr

Président d'honneur : Roger TRAPPO, maire de Puyméras

Membre d'honneur : Daniel ROLLAND, ancien maire de Puyméras

BUREAU: Présidente : Suzanne BARNOUIN

Vice-Présidente : Mireille AUTRAN

Secrétaire : Chantal FAURE

Secrétaire adjointe : Brigitte BRIENNE

Trésorier : Jean-Louis FANNI

Trésorière-adjointe : Dominique HOËN

AUTRES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION: Françoise BERLAMONT Dominique HOËN - Noëlle PHILIPPE - Maryvonne SAUVAN - Anne de VILHET - Jean-Pierre REYBAUD.

JOURNAL:

<u>Groupe de Rédaction</u>: Mireille AUTRAN - Suzanne BARNOUIN – Françoise BERLAMONT - Dominique HOËN - Chantal FAURE - Anne de VILHET.

<u>Groupe de Relecture</u> : Mireille AUTRAN - Suzanne BARNOUIN - Françoise BERLAMONT - Chris BERNARD - Brigitte BRIENNE - Chantal FAURE.

<u>Groupe de Mise en Forme</u> : Françoise BERLAMONT - Chantal FAURE.

<u>Groupe de Distribution</u>: Mireille AUTRAN - Suzanne BARNOUIN - Brigitte BRIENNE - Chantal FAURE - Claude FAURE - Fred GARCIA - Dominique HOËN - Albert PHILIPPE - Maryvonne SAUVAN - Anne de VILHET.

MAIRIE DE PUYMÉRAS

04 90 46 40 90

Accueil mairie : agenda.puymeras@gmail.com

Mail Secrétariat Général / Secrétariat du Maire : <u>mairie.puymeras@gmail.com</u>

Site: https://www.mairiepuymeras.com

LE SECRÉTARIAT EST OUVERT DU LUNDI AU JEUDI DE 9 H à 12 H

AGENCE POSTALE

DU LUNDI AU JEUDI DE 9 H À 11 H 45 FIN DES DÉPÔTS DE COLIS ET DE RECOMMANDÉS À 11 H 30

HORAIRES DE DÉPART DU COURRIER

Boîte aux lettres près de la mairie : du lundi au vendredi 12 heures Boîte aux lettres près de la boulangerie : du lundi au vendredi 9 heures, samedi : 8 heures

Vaison-la-Romaine : samedi 11 heures

ARTISANS ET COMMERÇANTS DE PUYMÉRAS

Assistants made made	Maria Narila OliENIOA	04.00.40.40.00
Assistante maternelle agréée	Marie-Noëlle CUENCA	04 90 46 48 00
Assainissement – Terrassement	Vaison Assainissement	04 90 28 78 42
Brasseur	Brasserie du Soleil « La Pi'tchotte »	07 86 23 33 67
	Céline et Jérémy VERSTRAETE BOYER	
Brocante – Recyclage –	Le Hangar	06 07 67 74 06
Matériaux Anciens		
Café-Tabac-Restaurant	Les Barrys	04 90 67 03 87
Cave	Coopérative La Comtadine	04 90 46 40 78
Cave	Domaine MAS DU JAS	06 65 28 99 32
Cave	LE PUY DE MAUPAS	04 90 46 47 43
Cave	SAINT APOLLINAIRE	04 90 46 41 09
Caveau – Vente de vins	Soif-Boutique - Karolien De BRUYN	04 86 04 82 58
Chocolaterie	CHALOUIN	04 90 37 40 94
Coiffeur	Bulle d'Hair	06 82 31 76 35
	Laure-Line DIEUDONNÉ	
Conserverie Truffes et	Ets PLANTIN	04 90 46 41 44
champignons		
Création de bois flottés	Noëlle BOYER	06 16 26 06 71
Énergéticienne		
Désinfection – Désinsectisation -	VIANET SERVICES	06 88 65 25 89
Dératisation	Frédéric VIANET	
Électricité Générale	Antonio MACHADO	04 90 36 36 33
	HL.Élec - Hervé LAY	06 88 33 08 90
Épicerie générale	Chez Falballa	06 32 46 31 89
	Sylvie FAURE	
Ferronnier	Gaëtan RAMOS	06 03 40 52 60
Garage agricole	BERNARD ET BREMOND	04 90 46 43 17
Maçonnerie	Philippe MARCHIONNI	06 11 53 16 18
Moulin à huile	Le Vieux Moulin	04 90 12 02 57
	Alain FARNOUX	
Paysagiste	Le Paysagiste	06 70 73 23 97
- Layeug.e.e	Frédéric GONDRAN	00.0.0200.
Peintures intérieures / extérieures	Patrice GUILLARD	06 18 44 32 80
Pisciniste	Le Pisciniste	06 74 81 72 63
	Fabien GONDRAN	3371317233
Plomberie – Chauffage	Morgan RODIÈRES	06 11 48 33 65
Plomberie	Thomas DUPONT	06 09 22 61 54
Service de nettoyage et	The Gentleman Cleaner	06 67 61 15 25
d'entretien	Thomas PISSOT	00 07 01 10 20
Taxi	G.I.E Taxis des Dentelles	04 90 46 89 42
T GA	Taxis Fred et Caro	04 90 46 45 92
	Caroline GARCIA	0+ 30 40 40 32
	Caroline Garrona	1

SOCIAL ET SANTÉ

Cabinet d'infirmières	Cécile BERGER	04 90 46 44 04
	Michèle BONNET	
	Romy SCHULLER	

En cas d'oubli ou de modification à apporter, n'hésitez pas à nous le faire savoir en nous contactant sur l'adresse mail de l'association : pmvassociation84@gmail.com

RESTAURANT

Restaurant « Le Girocèdre » 04 90 46 50 67
--

CHAMBRES D'HÔTES

Chez Dominique	Dominique HOËN	04 90 46 51 62
Le Jas des Grands Cèdres	Isabelle MEYER et Stéphane RICHARD	04 90 46 42 29
Le Puy de Maupas	Maryse et Christian SAUVAYRE	04 90 46 47 43

ASSOCIATIONS

Association des Parents	Président : Cédric TRAPPO	06 63 78 21 11
d'Élèves (A.P.E.)	Vice-Président : Martial FERNANDEZ	06 19 73 44 13
Faucon-Mérindol – Puyméras		
Association paroissiale	Présidente : Delphine RAGONOT	04 90 37 68 10
Association 3P	Président : Rodolphe BRAJON	06 77 87 66 29
Bibliothèque municipale	Responsable : Françoise BERLAMONT	06 07 08 37 61
La Compagnie du Bien-Être Massages sans frontières compagniebienetre@gmail.com	Présidente : Laure GUILLARD	06 79 07 38 22
Le Chœur de Puyméras	Présidente : Evelyne JEVAUDAN	04 75 27 18 19 06 73 84 54 56
Comité des fêtes cdfpuymeras@gmail.com	Président : Romain VACON	06 03 03 83 19
Coopérative scolaire	Présidente : Isabelle EYRAUD	
Maniok	Présidente : Michèle GRILLON	
Puyméras Mon Village pmvassociation@gmail.com	Présidente : Suzanne BARNOUIN	06 82 75 60 88
Rand'O'Soleil	Présidente : Christiane JOFRE	06 44 28 45 15
Société de chasse de Puyméras	Président : Jean-Pierre RIPERT	04 90 46 44 72
Tennis-club	Présidente : Julie BOURABAH	
tcpuymeras@gmail.com	Secrétaire : Céline BOYER	06 03 18 43 80
	Trésorière : Marine MOINIER	06 04 53 59 16
Union Sportive Autre Provence (USAP)	Président : Jean-Louis CHAUVET	06 10 26 05 27

NUMÉROS D'URGENCE

GENDARMERIE : 04 90 36 04 17 ou 17	SAMU : 15 ou 112		
POMPIERS: 18 ou 112	HÔPITAL : 04 90 36 04 58		
DÉCIDOU ATELIDO, ou stada da Duymáras et à l'aytáriaum du contra accial et aultural			

DEFIBRILATEURS : au stade de Puyméras et à l'extérieur du centre social et culturel. Les présidents et responsables de clubs, les enseignants, les commerçants et la mairie ont en leur possession une clé pour y accéder.

CLIC : Centre Local d'Information et de Coordination (Informations pour les personnes âgées et leur famille) : 06 45 76 58 10 ou 04 90 36 54 55

En cas d'oubli ou de modification à apporter, n'hésitez pas à nous le faire savoir en nous contactant sur l'adresse mail de l'association : pmvassociation84@gmail.com

MOT DU MAIRE

En 2022, les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 624,03 € par habitant et celles d'équipement à 288,06 € contre respectivement 580,40 € et 531,58 € par habitant en 2021. La différence en fonctionnement provient principalement de la hausse des coûts de l'énergie (+ 8 000 € d'électricité, + 3 000 € en fioul), de l'entretien des bâtiments (peinture de la garderie, remise en état de la salle des vignerons pour la remise en location) et d'importants travaux de débroussaillage.

En ce qui concerne les dépenses d'investissement, la différence réside dans les travaux d'aménagement de l'entrée du village, avenue de Verdun, réalisés en 2021. L'en-cours de la dette de la commune est de 104,97 € par habitant (143,97 € en 2021). Il s'agit du capital restant dû au 31/12/2022, soit 13 % des recettes réelles totales de fonctionnement.

La <u>capacité de désendettement</u> de la commune est inférieure à une année (0,85 an) *(elle doit être à maximum 8 / 10 ans pour être acceptable)*. Les recettes réelles de fonctionnement se sont élevées à 792,82 € par habitant (758,38 € par habitant en 2021) dont 526,62 € (599,23 € en 2021) provenant du produit des impositions directes (taxes d'habitation et foncières) malgré un gel des taux par la municipalité depuis 2017 et celles d'équipement de 288,06 € (531,58 € en 2021) par habitant.

Le <u>taux d'épargne brute</u> de la commune, c'est-à-dire l'excédent de fonctionnement utilisable pour financer les dépenses d'investissement et le remboursement de la dette est de 21,57 % (20,95 % en 2021) (il est considéré comme satisfaisant entre 8 et 15 % minimum).

La <u>capacité d'autofinancement brute</u> (CAF) est égale aux recettes réelles de fonctionnement – les dépenses réelles de fonctionnement. Elle s'élève à 116 131 € pour 2022.

Elle doit permettre, a minima, de couvrir le remboursement en capital des emprunts (19 936,47 € en 2023 pour le budget de la commune) et, pour le reliquat éventuel, de disposer de financement propre pour les investissements.

Dépenses de fonctionnement : - 437 270,62 €
Recettes de fonctionnement : + 550 544,82 €
Excédents antérieurs : + 377 522,51 €
Dépenses d'investissement : - 108 590,41 €
Déficits antérieurs : - 50 410,59 €
Recettes d'investissement : + 122 398,83 €

Excédent de fonctionnement : + 490 796,71 €. Déficit d'investissement : - 52 202,17 €

Résultat cumulé : + 438 594,54 €

Vive Puyméras!

MOT DE LA PRÉSIDENTE

Le changement d'heure, les jours qui s'allongent, les arbres en fleurs, les volets de certaines maisons fermées pendant les mois d'hiver qui s'ouvrent... le printemps et bientôt l'été s'installent et avec ces deux belles saisons, l'envie de profiter des soirées en extérieur, des loisirs proposés sur la commune. Il faut dire que Puyméras n'est pas en manque d'imagination et que les associations s'activent dans la programmation et la préparation de nombreuses manifestations.

Fête de la vigne au mois de mai, célébration du 14 juillet, apéritif de bienvenue, fête votive au mois d'août avec des manifestations sur plusieurs jours...

Mais également, renouant avec une tradition que la crise sanitaire et le confinement nous ont obligé à interrompre, le voyage organisé chaque année au mois de juin par Puyméras Mon Village.

Cette année, notre association vous propose le samedi 17 juin de rejoindre Marseille pour une découverte culturelle et botanique, avec au programme, la visite dans la matinée de la reconstitution de la grotte Cosquer ainsi que les peintures aujourd'hui englouties sous la mer puis, l'après-midi, flânerie dans le parc Borely et, plus particulièrement, dans la roseraie. Vous trouverez dans les pages suivantes toutes les informations pratiques qui pourraient vous être utiles. Nous vous attendons très nombreux.

Je vous souhaite à tous un très bel été.

Hommage de Puymé'Jeunes pour Danielle GATIGNOL

Pendant de longues années, Danielle a accompagné les jeunes de Puyméras, monté plein de projets avec eux, leur a fait découvrir la vie du village sous un autre angle, d'un point de vue citoyen et municipal. Elle se faisait respecter et écouter en douceur avec son autorité naturelle, mais également avec son amour du partage et de la transmission qui ne pouvait que conquérir les jeunes de Puyméras!

La première édition du conseil municipal des jeunes remonte à 2007, avec l'aide, dans un premier temps, d'Annie CORBEILLE et d'Anne de VILHET, puis toute seule et enfin avec celle avec Cécile CLIER. Toujours avec beaucoup de patience, Danielle nous recevait tous les vendredis soir à la salle de la Grande Fontaine dans les premières années puis à la mairie.

Le conseil municipal des jeunes c'était la bouffée d'air frais après une journée d'école, la joie de pouvoir se retrouver dans une ambiance chaleureuse et de participer activement à la vie de notre village adoré. Ces séances étaient toujours variées, intéressantes, amusantes ou encore instructives.

Danielle nous a plongés dans le monde des institutions de la République d'une manière unique, la sienne. C'est à dire avec le respect et l'élégance d'une première adjointe, avec la pédagogie, l'intelligence et la culture d'une enseignante. Mais surtout avec toute la bienveillance et la générosité qu'elle avait dans son cœur.

Grâce à elle, nous avons pu découvrir le fonctionnement d'une mairie, comme lorsqu'elle nous invitait à assister au dépouillement. Nous avons appris à ses côtés des valeurs essentielles comme l'engagement envers nos aînés pour le repas qui leur est dédié, l'esprit collectif lors du concours de pétanque, l'organisation quand nous décorions le village au printemps et à Noël et aussi la créativité quand nous avons monté une pièce de théâtre, le Fantôme de la Mairie.

Il faut l'avouer, nous n'avons pas toujours été très calmes et certaines de nos bêtises te faisaient râler, à juste titre. Mais nous avons surtout passé de très belles années avec toi, remplies des merveilleux moments passés à la réalisation de nos projets ou bien en se retrouvant l'été chez toi pour s'amuser au bord de la piscine en mangeant des glaces.

Encore aujourd'hui, tu nous réunis pour t'écrire ce discours. Tu nous as vu grandir, passer de l'école primaire jusqu'au lycée tout en traversant le collège. Pour nous, tu fais partie de ces mentors que la vie nous offre et on peut dire que nous avons tous été gâtés de ta présence qui nous manque déjà.

Il est impossible d'oublier la personne extraordinaire que tu étais. Et tous les membres de Puymé'jeunes, que nous soyons présents aujourd'hui ou seulement par la pensée, garderons précieusement les souvenirs heureux que nous avons partagé.

Merci Danielle.







PROCES VERBAL DE LA SEANCE du jeudi 1er décembre 2022 à 18 heures 00

<u>Présents</u>: mesdames Roselyne ARLAUD, Laure-Line DIEUDONNE, Manon YTIER, Anne de VILHET messieurs André BARNOUIN, Jean-Christophe DIANOUX, Michel FARE, Olivier GIRARD, Cédric IMBERT, Marc MOINIER, Pierre TARTANSON, Roger TRAPPO, Julien VERA.

Absents excusés ayant donné procuration : David SAMBUCHI à Roger TRAPPO

Absente : Danielle GATIGNOL

Quorum : 8. Madame Manon YTIER est nommée secrétaire de séance.

Il est proposé d'approuver le procès-verbal de la séance du 13 octobre 2022. Adopté à l'unanimité Monsieur le maire fait part des décisions prises en vertu de la délégation de missions qui lui a été conférée par délibération du Conseil Municipal 2020_D11 en date du 28 mai 2020 conformément à l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales.

Décision du maire 2022 DEC.05 : Mise à disposition d'un terrain

Le Maire de la commune de PUYMERAS,

Vu la convention de mise à disposition en date du 7 octobre 2016 d'un terrain en vue de permettre au personnel scolaire de stationner sur le terrain appartenant à madame Elisabeth GRIGIS épouse DIEUDONNE ; Considérant la demande de madame Elisabeth GRIGIS épouse DIEUDONNE de maintenir la mise à disposition du terrain F197 contre une participation financière ;

DECIDE : - **D'ACCEPTER** la prolongation de la convention de la mise à disposition du terrain cadastré F197 sis chemin du Gours de Jacques destiné à des places de stationnement pour le personnel scolaire ; - **DIT** qu'une somme de 100 € par an sera reversée au titre de dédommagement à madame Elisabeth DIEUDONNE.

ORDRE DU JOUR:

- Élection des adjoints au maire
- Approbation du rapport n°10 de la commission locale d'évaluation des charges transférées de la CC Vaison Ventoux concernant la compétence éclairage public
- Modification des statuts de la communauté de communes Vaison Ventoux
- Reversement de la taxe d'aménagement pour l'exercice 2022
- Convention ramassage des chiens errants
- > Tarifs et règlement cimetière
- > Convention d'entretien éclairage public
- Délibérations modificatives budgétaires
- > Règlement affouage
- Modification du tableau des effectifs
- Urbanisme
- Questions diverses

Délibération 2022 D40 : Élection des adjoints

Monsieur le Maire fait part de l'acceptation par monsieur le Sous-Préfet, à compter du 23 novembre 2022, de la démission de madame Danielle GATIGNOL. Il indique que pour la bonne marche de la municipalité, il convient d'élire un nouvel adjoint. Monsieur le maire rappelle qu'en application de l'article L. 2122-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le Conseil Municipal a fixé le nombre d'adjoints à trois (3). Les personnes suivantes sont candidates : Manon YTIER, Marc MOINIER, Pierre TARTANSON

Le Conseil Municipal procède alors à l'élection des adjoints à bulletins secrets. Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 14

A déduire : bulletins litigieux énumérés à l'article L. 66 du Code Électoral : 0

Reste pour le nombre de suffrage exprimés : 14

Majorité absolue : 8

Ont obtenu: Marc MOINIER: 13 voix - Pierre TARTANSON: 13 voix - Manon YTIER: 13 voix

Mme Manon YTIER; Mrs Pierre TARTANSON et Marc MOINIER ayant obtenu la majorité absolue, au 1^{er} tour de scrutin, sont proclamés Adjoints au Maire et sont immédiatement installés, dans l'ordre suivant en fonction des résultats:1^{er} adjoint – Marc MOINIER, 2^{ème} adjoint – Pierre TARTANSON, 3^{ème} adjointe – Manon YTIER

Délibération 2022_D41 : Rejet du rapport n°10 de la commission locale d'évaluation des charges transférées de la communauté de communes Vaison Ventoux concernant la compétence éclairage public

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que lors de la constitution de la communauté de communes en 2003, le rapport INITIAL de la CLECT faisait apparaître au regard des charges transférées par les communes des attributions de compensation négatives pour les communes suivantes : Buisson, Crestet, St Marcellin les Vaison, Villedieu, St Léger du Ventoux et Savoillans.

Le rapport n° 9 de la CLECT en date du 11 mai 2022 a recalculé les attributions de compensation des communes au regard du retrait de la compétence « éclairage public » et ramené ainsi au nombre de 3 les communes ayant une attribution de compensation négative à savoir les communes suivantes : Buisson, St Marcellin les Vaison et Villedieu.

Il poursuit en faisant référence au Pacte de gouvernance adopté par délibération 053-2021 en Conseil Communautaire du 28 juin 2021 qui prévoit au regard des orientations dont il se dote en matière de solidarité et d'équité entre les communes membres d'acter la fin des compensations négatives pour les communes concernées.

Aussi, CONSIDERANT le rapport de la CLECT n°10 adopté en date du 6 octobre 2022 qui propose de mettre à « 0 » le montant des attributions de compensations négatives des 3 communes suivantes : Buisson, St Marcelin les Vaison, Villedieu.

Le Conseil Municipal, Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, Après en avoir délibéré à 7 voix contre 4 abstentions et 3 voix pour

- **DEMANDE** à ce que le montant des attributions de compensation soit réévalué en tenant compte des entreprises de la commune et notamment des établissements PLANTIN.
- > **REJETTE** le rapport de la CLECT du 6 octobre 2022 ci-annexé.

Délibération 2022 D42 : Modification des statuts de la communauté de communes Vaison Ventoux

Monsieur le Maire explique que la Préfecture a attiré l'attention de la Communauté de Communes Vaison Ventoux sur le fait que l'intérêt communautaire d'une compétence supplémentaire n'a pas à figurer dans les statuts mais doit être défini par délibération du conseil communautaire.

Il informe par ailleurs qu'il a été décidé de retirer la compétence Eclairage Public des statuts de la Communauté de Communes, Aussi, il convient de procéder à une modification des statuts de l'intercommunalité. Sur la proposition de Monsieur le Maire, il convient d'approuver la modification des statuts de la Communauté de Communes Vaison Ventoux comme suit :

CHAPITRE II COMPETENCES SUPPLEMENTAIRES D'INTERET COMMUNAUTAIRES

Conformément à l'article 5214-16 du CGCT l'intérêt communautaire des compétences supplémentaires ci-dessous est défini par délibération du Conseil Communautaire

- § 1- Environnement, protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie.
- § 2 Voirie, création, aménagement et entretien de voirie
- § 3 Politique du logement social et du cadre de vie
- § 4 Equipements sportifs sociaux culturels et scolaires
- § 5 Action sociale
- § 6 Création et gestion d'un « Espace France Services »

CHAPITRE III COMPETENCES FACULTATIVES

Suppression de la compétence « Eclairage public »

Le Conseil Municipal, Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, Après en avoir délibéré à l'unanimité, APPROUVE la modification du montant des statuts de la CC Vaison Ventoux. PRECISE que les statuts ainsi modifiés sont annexés à la présente délibération.

Délibération 2022_D43: Reversement de la taxe d'aménagement pour l'exercice 2022

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la taxe d'aménagement est un impôt local perçu par les communes et le département. Elle concerne les opérations de construction, reconstruction et agrandissement d'un bâtiment, les installations ou aménagements de toute nature, nécessitant l'obtention d'une des autorisations d'urbanisme suivantes : permis de construire, permis d'aménage, autorisation préalable.

Jusqu'alors facultatif, le partage de la taxe d'aménagement au sein du bloc communal devient obligatoire tel que prévu à l'article 109 de la loi de finances pour 2022.

Cet article 109 indique en effet que « si la taxe d'aménagement est perçue par les communes membres, un reversement de tout ou partie de la taxe d'aménagement à l'EPCI est obligatoire (compte tenu de la charge des équipements publics relevant de leurs compétences). Aussi, les communes membres ayant institué un taux de taxe d'aménagement et la Communauté de Communes Vaison Ventoux doivent donc, par délibérations concordantes, définir les reversements de taxe d'aménagement communale à l'EPCI. Cette disposition est d'application immédiate à partir du 1er janvier 2022. Afin de répondre à la loi de Finances de 2022, il est proposé que les communes concernées reversent le même pourcentage du produit de leur taxe d'aménagement à la Communauté de Communes. Ce pourcentage pourrait être fixé à 1 % du produit de la part communale.

Le Conseil Municipal, ADOPTE le principe de reversement de 1 % du produit de la part communale de taxe d'aménagement à la communauté de communes Vaison Ventoux, pour 2022, DIT que si les dispositions législatives concernant l'obligation de reversement de la Taxe d'Aménagement des communes à l'intercommunalité sont abrogées, la présente délibération sera nulle et non avenue. PRECISE que pour la répartition 2022 une décision modificative devra tenir compte du partage opéré avant la fin de l'année 2022. AUTORISE le Maire ou son délégataire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Convention ramassage des chiens errants

La Communauté de communes a signé un contrat de prestation relatif au ramassage des chiens errants sur le territoire intercommunal avec la société SPCAL qui doit être renouvelé au 1^{er} janvier 2023. A ce jour 8 communes adhèrent à cette prestation et bénéficient des services de cette société : Brantes – Crestet - Entrechaux – Faucon – Mollans sur Ouvèze – Rasteau – Sablet – Villedieu. A titre de rappel cette prestation est facturée aux communes sur la base d'un forfait calculé sur la population totale.

A titre estimatif dans la configuration actuelle, le forfait annuel demandé aux communes pour le renouvellement de cette prestation pour 2023 serait au regard des 8 communes et de leur population, pour la commune de Puyméras (de 601 à 1500 hab.) de 390 €. Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas signer le contrat.

Délibération 2022 D44 : Contrat de maintenance éclairage public

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la suppression de la compétence facultative « éclairage public » de la communauté de communes, ce qui induit la nécessité de passer une convention avec une entreprise afin de pallier à la disparition de ce service. Il présente les propositions des entreprises CITEOS et LOUBIERE. La première a fait une proposition à 16.25 € HT le point lumineux et la seconde à 18 € HT. La commune comptant environ 102 points lumineux, le coût annuel serait de 1 657.50 € HT pour CITEOS et 1 836 € HT pour LOUBIERE.

Le Conseil Municipal, **DECIDE** de retenir la proposition de l'entreprise CITEO, **AUTORISE** monsieur le maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

Délibération 2022_D45 : approbation règlement affouage

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'élaboration du règlement concernant l'affouage. Après avoir fait lecture du document, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver ce règlement.

Le Conseil Municipal, APPROUVE le règlement d'affouage tel que présenté en annexe. AUTORISE Monsieur le Maire à le mettre en œuvre.

Délibération 2022 D46 : Modification du tableau des effectifs

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 11 janvier 2022.

Considérant le départ en retraite d'un adjoint technique principal 2ème classe,

Considérant l'organisation des services,

Le Conseil Municipal, DECIDE de fixer le tableau des effectifs comme annexé ci-après :

Emploi	Grade	Cat.	Nombre d'emploi	Durée hebdomadaire	Statut	Observations
	Fili	ère adı	ministrativ	е		
Accueil	Adjoint administratif	С	1	28/35	Titulaire	
Secrétariat général	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	В	1	Temps complet	Titulaire	
	I	ilière t	echnique			
Agent polyvalent	Adjoint technique	С	1		Article 3 et suivants	
Agent de voirie			1	Temps complet	Titulaire	
Cantinière	Adjoint technique	-	1	23/35	Titulaire	
Agent de voirie	principal 2 ^{ème} classe	С	1	17.5/35	Titulaire	Radié des cadres au 31 octobre 2022
Aide-maternelle			1	24,56/35	Titulaire	

Délibération 2022 D47 : Bail emphytéotique

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de restauration de la chapelle Notre Dame des Anges, située dans le massif des Géants et propriété privée. Il indique que les propriétaires ont donné leur accord pour la signature d'un bail emphytéotique de 99 ans permettant à la commune de la réhabiliter et qu'ils s'engagent à laisser le libre accès au bâtiment et ses abords.

Des subventions vont être demandées et une association aidera au montage et au suivi du projet.

Il indique que cette réhabilitation devrait être entièrement financée par des aides publiques et privées.

Le Conseil Municipal, ACCEPTE la proposition de bail telle que présentée. DEMANDE à monsieur le maire de solliciter toute subvention utile, notamment auprès de l'État, du Conseil Régional et Départemental mais également auprès de la Fondation du Patrimoine ou autre organisme susceptible d'aider au financement du projet. AUTORISE monsieur le maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

Délibération 2022 DM02 : Régularisation budgétaire

WITTH TO DEC COMPTED	DIMINUT° / CREDITS ALLOUES			AUGMENTATION DES CREDITS		
INTITULES DES COMPTES	COMP	TES	MONTANTS (€)	COMP	TES	MONTANTS (€)
OP : OPERATIONS FINANCIERES					-	150,00
Taxe d'aménagement				10226		150,00
OP: STADE	- 1			ACTIONS OF		12 000,00
Autres terrains	- 1			2118	107	12 000,00
OP: VOIRIE						3 000,00
Installations de voirie				2152	15	3 000,00
OP : MAIRIE			15 150,00	020000	1.00	
Immo. corporelles en cours - Constructions	2313	18	15 150,00			
DEPENSES - INVESTISSEMENT			15 150,00			15 150,00

Le Conseil Municipal approuve la décision modificative indiquée ci-dessus.

Tarifs et règlement cimetière

La question sera revue au prochain conseil municipal

DOSSIERS URBANISME

Permis de construire

- 1/ PC 08409422N0007 VERMEIRE Sabine : piscine, extension sur habitation existante (derrière BARNOUIN) permis délivré
- 2/ PC 08409422N0008 VARD Nicolas (BERNARD ET BREMOND) : bâtiment artisanal en attente de pièces complémentaires
- 3/ PC 08409422N0010 GERBAUD Laurent : hangar en cours d'instruction
- 4/ PC 08409422N0011 CLIER Isabelle : agrandissement habitation existante en cours d'instruction
- 5/ PCm08409418N00 DEL ROSSO: modification ouverture pour régularisation conformité

Déclaration de travaux

1/ DP 08409422N0017 JEANDEY André (Ex RAMEL): modification de façades – permis délivré

2/ DP 08409422N0018 LME: pose panneaux solaires (villa ALLARD Philippe) - permis délivré

3/ DP 08409422N0019 BOREL Maxime : agrandissement abri-jardin - chemin de la Justice- en cours d'instruction

Questions diverses:

Subventions attribuées par le Conseil Départemental de Vaucluse :

- ✓ 3 088 € pour les travaux de mise en conformité du stade
- ✓ 16 296 € pour les travaux de réfection du chemin des bambous

Lecture d'un courrier de SUEZ prévenant qu'en cas de délestage électrique, la station d'épuration sera également coupée, n'étant pas prioritaire.

Chemin d'Auchières : monsieur et madame BARNOUIN ont donné l'autorisation d'arrachage de la haie en bordure du chemin qui est dangereuse pour la circulation.

Léane VIVES a obtenu deux médailles de bronze au championnat de France d'équitation.

Colis des ainés

Adjoint technique : il n'est pas envisagé de recrutement pour l'instant

Le boulanger et sa famille ont déménagé. La commune est toujours en attente de la liquidation judiciaire. Pierre TARTANSON propose de déplacer le défibrillateur devant le centre social. L'acquisition d'un boitier extérieur couterait environ 500 € : unanimité.

Marc MOINIER: remercie les personnes qui ont aidé au ramassage des olives pour la cantine. 330 kg d'olives ont été récoltés, ce qui a permis d'obtenir 52 litres d'huile.

Daniel MAERGELIN a demandé une mise en disponibilité à compter du 31 décembre. Il y aura donc une nouvelle directrice au CLAE à compter de la rentrée 2023.Les fossés ont été curés.

Plan local d'urbanisme : le dossier arrêté a été envoyé par l'urbaniste. Il est actuellement en cours de lecture pour rectification et modifications éventuelles avant son envoi aux personnes publiques associées. Présentation du nouveau site interne

Séance levée à 19 h 51

PROCES VERBAL DE LA SEANCE du mardi 17 janvier 2023 à 18 heures 00

<u>Présents</u>: mesdames Roselyne ARLAUD, Laure-Line DIEUDONNE, Manon YTIER, Anne de VILHET; messieurs André BARNOUIN, Jean-Christophe DIANOUX, Olivier GIRARD, Cédric IMBERT, Marc MOINIER, Pierre TARTANSON, Roger TRAPPO.

Absents excusés: Michel FARE, David SAMBUCHI, Julien VERA

Madame Manon YTIER est nommée secrétaire de séance.

† Une minute de silence est observée en mémoire de madame Danielle GATIGNOL †

Monsieur le maire fait part des décisions prises en vertu de la délégation de missions qui lui a été conférée par délibération du Conseil Municipal 2020_D11 en date du 28 mai 2020.

Décision du maire 2022 DEC.06 : Mise en conformité du stade de football

Le Maire de la commune de PUYMERAS, Vu la montée en Régionale 2 du club de football USAP. Vu la nécessité de procéder à une mise aux normes du terrain de football afin que l'équipe puisse jouer et recevoir ses adversaires ; Vu la possibilité de demander une aide financière auprès du Conseil Départemental de Vaucluse d'un montant de 3 088 € ;

Considérant la nécessité d'obtenir un maximum d'aides financières ; DÉCIDE **De solliciter** l'aide financière du Conseil Départemental de Vaucluse pour un montant de 3 088 € **Dit** que cette dépense est prévue en section d'investissement du budget primitif 2022 ;

ORDRE DU JOUR:

- Approbation du procès-verbal de la séance du 1^{er} décembre 2022
- Modification des commissions communales et délégués
- > Tarifs et règlement du cimetière
- Reversement de la taxe d'aménagement

- Participation pour le financement de l'assainissement collectif
- Sécurisation stationnement vélo
- Désamiantage bâtiment grande fontaine
- Urbanisme
- Questions diverses

Il est proposé d'approuver le procès-verbal de la séance du 1er décembre 2022. Adopté à l'unanimité

Délibération 2023 D01 : Modification des commissions communales

Monsieur le Maire explique que le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil (art. L 2121-22 du CGCT). Les commissions municipales ne peuvent être composées que de conseillers municipaux.

Il appartient au conseil municipal de décider du nombre de conseillers siégeant dans chaque commission. Les membres sont désignés par vote à bulletin secret (art. L 2121-21 du CGCT). Toutefois, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations.

Désignation des membres

Le maire est le président de droit de toutes les commissions. En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le vice-président élu par celles-ci lors de leur première réunion. Aussi, il est proposé de créer 12 commissions municipales chargées d'examiner les projets de délibérations qui seront soumis au conseil. Monsieur le maire propose que le nombre d'élus siégeant au sein de chaque commission soit variable en fonction des candidatures d'élus sur les diverses thématiques.

Décide que le vote se fasse à main levée.

Adopte la liste des commissions municipales suivantes :

- 1. Urbanisme : droits des sols, demandes de préemption, plan local d'urbanisme...
- 2. Cimetière : délivrance et reprise des concessions, entretien, extension du cimetière
- 3. Finances
- 4. Culture : associations, tourisme, manifestations commémoratives, ainés
- 5. Environnement : tri sélectif, protection de l'environnement, embellissements
- 6. Espace urbain : entretien du village et des espaces verts, électrification rurale
- 7. Sports : aire de jeux, espace multisports
- 8. Forêt
- 9. Travaux bâtiments, voirie, assainissement
- 10. Sécurité : plan communal de sauvegarde, bornes incendie, défibrillateur, plan de continuité d'activité...
- 11. Affaires scolaires
- 12. Personnel communal

Dit que les commissions municipales comportent au maximum 6 membres, chaque membre pouvant faire partie d'une à cinq commissions.

Après appel à candidatures, le Conseil Municipal, désigne au sein des commissions suivantes :

- 1. Urbanisme : Roger TRAPPO, Manon YTIER
- 2. Cimetière : Manon YTIER, Olivier GIRARD, Cédric IMBERT, Roselyne ARLAUD, Laure-Line DIEUDONNE
 - 3. Finances: Manon YTIER, Michel FARE, Julien VERA
 - 4. Culture: Roselvne ARLAUD. Anne de VILHET. Jean-Christophe DIANOUX. André BARNOUIN
 - 5. Environnement : Pierre TARTANSON, Laure-Line DIEUDONNE, André BARNOUIN, Anne de VILHET
- 6. Espace urbain : Pierre TARTANSON Laure-Line DIEUDONNE, Roselyne ARLAUD, Anne de VILHET, Olivier GIRARD
 - 7. Sports: Pierre TARTANSON, David SAMBUCHI, Olivier GIRARD, Cédric IMBERT, Julien VERA
 - 8. Forêt : Olivier GIRARD, André BARNOUIN, Jean-Christophe DIANOUX
 - 9. Travaux: Marc MOINIER, Manon YTIER, Michel FARE, Olivier GIRARD, Cédric IMBERT, Julien VERA
- 10. Sécurité : Pierre TARTANSON, David SAMBUCHI, Jean-Christophe DIANOUX
- 11. Affaires scolaires: Marc MOINIER, Laure-Line DIEUDONNE, Anne de VILHET
- 12. Personnel communal: Roger TRAPPO, Manon YTIER, Pierre TARTANSON, Marc MOINIER

Responsables centre social et culturel : Olivier GIRARD et Jean-Christophe DIANOUX

Correspondant défense : David SAMBUCHI

Délibération 2023_D02 : Délégués au Parc Naturel Régional du Mont Ventoux

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que la commune étant adhérente au Parc Naturel Régional du Mont Ventoux, et suite au décès de madame Danielle GATIGNOL, il convient de procéder à l'élection d'un nouveau délégué titulaire et d'un délégué suppléant qui seront appelés à siéger au sein du comité.

Le Conseil Municipal, décide de procéder à l'élection du délégué titulaire ainsi que du délégué suppléant qui sera amené, le cas échéant, à remplacer le titulaire empêché.

<u>Candidats</u>: Titulaire: Roger TRAPPO Suppléants: Olivier GIRARD – Jean-Christophe DIANOUX

<u>Résultats du dépouillement</u> : Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 1. Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0. Nombre de suffrages exprimés : 11. Majorité absolue : 8

Ont obtenus: Roger TRAPPO: 11- Olivier GIRARD: 11 - Jean-Christophe DIANOUX: 11

Monsieur Roger TRAPPO remplissant les conditions prévues par la loi est élu délégué titulaire, messieurs Olivier GIRARD et Jean-Christophe DIANOUX sont élus délégués suppléants au Parc Naturel Régional du Mont Ventoux.

Délibération 2023_D03 : Retrait délibération 2022_D43 : Reversement de la taxe d'aménagement pour l'exercice 2022

Le Conseil Municipal, Décide de retirer la délibération n°2022_D43 du 1^{er} décembre 2022 approuvant le principe de reversement de 1% du produit de la taxe d'aménagement à la communauté de communes Vaison Ventoux.

Délibération 2023 D04 : participation au financement de l'assainissement collectif (PFAC)

Monsieur le Maire rappelle l'instauration de la participation au financement de l'assainissement collectif (FPAC) en application de l'article L.1331-7 du code de la santé publique en vigueur au 1^{er} juillet 2012.

La PFAC est perçue auprès de tous les propriétaires d'immeubles soumis à l'obligation de raccordement au réseau public d'assainissement visée à l'article L 1331-1 du code de la santé publique, c'est-à-dire les propriétaires d'immeubles d'habitation neufs, réalisés postérieurement à la mise en service du réseau public, et les propriétaires d'immeubles d'habitation préexistants à la construction du réseau.

L'article 37 (partie V) de la loi n°2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit, codifié à l'article L1331-7-1 du code de la santé publique, a créé un droit au raccordement au réseau public de collecte des eaux usées dont bénéficient les propriétaires d'immeubles ou d'établissements qui produisent des eaux usées provenant d'usages assimilables à un usage domestique, avec la possibilité pour la collectivité maitre d'ouvrage du réseau de collecte d'astreindre ces propriétaires au versement d'une participation financière tenant compte de l'économie qu'ils réalisent en évitant le coût d'une installation d'évacuation ou d'épuration individuelle règlementaire (PFAC « assimilés domestiques »).

Il rappelle que par délibération 2016_D08, la PFAC avait été fixée à 18 € le m² de surface taxable et qu'en vue de pouvoir maintenir l'équilibre budgétaire du budget assainissement, il conviendrait de revoir le montant de cette participation. En effet, la surface taxable a été remplacée par la surface plancher par le droit de l'urbanisme.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 10 voix pour et 1 abstention (Marc MOINIER) Décide d'instituer la PFAC « assimilés domestiques » sur le territoire de la commune à compter du 18 janvier 2023. Décide de fixer la PFAC à compter du 18 janvier 2023 ainsi : Pour les constructions nouvelles : Participation par m² de surface plancher : 30 €. Pour les constructions existantes : Participation par m² de surface plancher : 30 €

Décide de fixer la PFAC « assimilés domestiques » pour les constructions nouvelles et existantes au 18 janvier 2023 ainsi : Participation par m² de surface plancher : 30 €

Rappelle que la demande de paiement de la PFAC est exigible à la date du raccordement de l'immeuble au réseau de collecte, ou à la date d'achèvement de l'extension ou du réaménagement d'un immeuble déjà raccordé qui rejette des eaux usées supplémentaires. C'est pourquoi il est demandé aux pétitionnaires de signaler l'achèvement de travaux au service d'assainissement. Faute d'information contraire, la commune considère que cette condition est remplie 18 mois après la date de l'arrêté prescrivant la PFAC.

Précise que la PFAC « assimilés domestiques » est exigible dans les mêmes conditions que la PFAC ou à la date du contrôle effectué par le service d'assainissement collectif, lorsqu'un tel contrôle a révélé l'existence d'un raccordement d'eaux usées provenant d'usages assimilables à un usage domestique sans que le propriétaire de l'immeuble ou de l'établissement produisant ces eaux usées ait présenté antérieurement une demande de raccordement. **Précise** que cette participation est non soumise à la TVA. Le recouvrement aura lieu par émission d'un titre de recette à l'encontre du propriétaire.

Dit que les recettes seront recouvrées comme en matière de contribution directe et inscrites au budget assainissement.

Délibération 2023 D05 : Sécurisation et stationnement vélo

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal l'appel à projet du conseil départemental de Vaucluse pour la sécurisation du stationnement vélo dont la commune avait bénéficié en 2020. Il indique qu'au vu des retours positifs de la population, il serait souhaitable de candidater pour en faire installer deux supplémentaires.

Le Conseil Municipal, Autorise monsieur le maire à demander l'aide du conseil départemental pour la fourniture et la pose de deux supports à arceaux.

Délibération 2023 D06 : tarifs et règlement du cimetière

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération 2017_D46 fixant le règlement et les tarifs du cimetière. Il indique que la commission du cimetière s'est réunie en date du 11 janvier 2022 et propose une réévaluation des concessions au vu du manque de places et de l'augmentation des coûts d'entretien. Il donne la parole à madame Manon YTIER.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de madame YTIER, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Dit que les cases du columbarium seront quinzenaires ou trentenaires et que les concessions restent trentenaires.

Précise qu'il ne sera plus possible de réserver les cases du columbarium ainsi que les concessions en pleine terre. Elles ne seront attribuées plus que lors d'un décès.

Modifie les tarifs comme suit :

Concernant les cases du columbarium pour 15 ans : Petites : 200 €, moyennes : 300 €, grandes : 400 € Concerne les cases du columbarium pour 30 ans : Petites : 500 €, moyennes : 700 €, grandes : 900 € Concernant les concessions : Non constructibles (1m sur 2m) : 150 € le m² Constructibles : 200 € le m² Dit que les dimensions des nouvelles concessions devront être de :

1.05 X 2.35, soit 2.50 m² ou 1.70 X 2.35 soit 4 m²

Dit que le dépositoire sera de 100 € par mois et pour une durée de trois (3) mois maximum. **Précise** que ces tarifs seront applicables à compter du 1^{er} février 2023. **Demande** à ce que le règlement du cimetière soit modifié en conséquence.

La commission a évoqué la possibilité de transformer le local technique en columbarium. Des devis ont été demandé pour le nettoyage des tombes désaffectées.

Délibération 2023_D07 : Désamiantage bâtiment grande fontaine

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les devis concernant la mission de désamiantage du bâtiment de la Grande Fontaine. Il présente les offres reçues :

	Prix H.T.	Prix T.T.C.
FIBRA	11 815.00 €	14 178.00 €
DELTA Isolation Echafaudage	15 965.00 €	19 158.00 €

Il demande l'avis du Conseil Municipal. **Le Conseil Municipal, Approuve** la proposition de la société FIBRA d'un montant de 11 815.00 € HT pour accomplir la mission de désamiantage.

DOSSIERS URBANISME

1/ PERMIS DE CONSTRUIRE

- a) Permis accordés :
- PC 08409422N0007 VERMEIRE Sabine : piscine, extension habitation existante
- PC 08409422N0014 PINTE Ludo Ch. du Grand Jardin : extension sur villa existante + piscine + pool house
- b) Permis sans suite:
- PC 08409422N0008 VARD Nicolas : bâtiment artisanal. Délai pour présentation de pièces complémentaires de 3 mois écoulé sans réponse. Permis classé sans suite.
- c) Permis en cours d'instruction :
- PC 08409422N0010 GERBAUD Laurent Ch. des Meynardes : hangar agricole
- PC 08409422N0011 CLIER Isabelle Ch. de Piégon : : extension habitation existante
- PC 08409422N0012 VERMEIRE Sabine Ch. des Chaunes : Modifications sur habitation existante.

- PC 08409422N0013 CLAYTON Michael Lot. Clos des Chaunes : construction neuve
- PC 08409422N0015 ALAZARD Baptiste Lot. Clos des Chaunes : construction neuve
- PC 08409418N0008 DEL ROSSO modifications pour mise en conformité du permis délivré le 14/9/2018

2/ DEMANDES DE TRAVAUX

- a) Dossiers accordés :
- DP 08409422N0017 JEANDEY : modification façades
- DP 08409422N0018 LME : pose panneaux solaires (ALLARD Philippe)
- DP 08409422N0020 VERSTRAETE Céline : panneaux solaires
 - b) Dossiers en cours d'instruction :
- DP 08409422N0019 BOREL Maxime ch. Roches Planes : extension cabanon existant
- DP 08409422N0021 BRAJON Rodolphe La Rourieu : Pergola
- DP 08409422N0022 PINTE Ludo Le grand Jardin : division parcellaire
- DP 08409422N0023 ALLARD Philippe ch. Gours de Jacques : panneaux solaires
- DP 08409423N0001 EDF ENR chemin de l'Euze (M. GAUD Pierre) : panneaux solaires

Questions diverses:

Délégués à la communauté de communes :

Roger TRAPPO : Aménagement de l'espace

Développement économique

Finances

Ressources humaines

Commission locale d'évaluation des charges

Marc MOINIER: Petite enfance, affaires sociales,

Travaux et sécurité

Manon YTIER: Culture

Tourisme

Office de tourisme => suppléant : Roger TRAPPO

Pierre TARTANSON: Jeunesse, loisirs, club jeunes

Services urbains

SEV => suppléant Olivier GIRARD

Roselyne ARLAUD: CIID => suppléant Cédric IMBERT

- Location des salles communales :
 - Gymnastique rand'o soleil au CSC : lundi de 10 h à 11h 30 : 20 € par mois
 - Ateliers mémoire à la SGF par Delphine RAGONOT : 20 € par mois
- Restitution des études du Parc du Mont Ventoux : 19 espèces de chauve-souris sont présentes sur Puyméras.
- Les pompiers vont venir faire des manœuvres et vérifier les pistes. Ils nous informeront de la date.
- Le prix de revient des colis des ainés est de 50 € au lieu de 30 € comme prévu, suite aux augmentations effectuées par les fournisseurs.
- Le bureau d'études ARMAND-COUTELIER vient présenter l'avant-projet pour l'aménagement de la future mairie le 26 janvier.

Courriers divers

- Remerciements suite au décès de Marthe CHAUVET
- Remerciements de Mme Danielle SINGER pour le colis de Noël
- Lecture du courrier de M. et Mme DOMBRET-LESPAGNARD relatif à l'écoulement des eaux pluviales
- Lecture du courrier de M. Vincent DESSALLES au sujet du fossé au croisement des chemins de Piégon et Saint Georges

En raison du décès de madame Danielle GATIGNOL, il n'y aura pas de cérémonie des vœux cette année.

Séance levée à 19 h 34

PROCES VERBAL DE LA SEANCE du mardi 7 février 2023 à 18 heures 00

<u>Présents</u>: mesdames Roselyne ARLAUD, Laure-Line DIEUDONNE, Manon YTIER, Anne de VILHET; messieurs André BARNOUIN, Jean-Christophe DIANOUX, Michel FARE, Olivier GIRARD, Cédric IMBERT, Marc MOINIER, David SAMBUCHI, Pierre TARTANSON, Roger TRAPPO, Julien VERA.

Quorum : 8 Madame Manon YTIER est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le maire fait part des décisions prises en vertu de la délégation de missions qui lui a été conférée par délibération du Conseil Municipal 2020 D11 en date du 28 mai

Décision du maire 2023_DEC.01 : Restauration de la chapelle Notre Dame des Anges

Le Maire de la commune de PUYMERAS, DECIDE DE SOLLICITER l'aide financière de différents organismes publics et privés susceptibles d'aider à l'aboutissement du projet ; DIT que cette dépense sera prévue en section d'investissement du budget primitif 2023.

Décision du maire 2023_DEC.02 : Aménagement d'un nouvel hôtel de ville et d'un logement à loyer maitrisé Le Maire de la commune de PUYMERAS, DECIDE DE DEMANDER que le dossier déposé au titre de la DSIL en 2022 soit réexaminé en 2023 ;DIT que cette dépense sera prévue en section d'investissement du budget primitif 2023

ORDRE DU JOUR:

- Approbation du procès-verbal de la séance du 17 janvier 2023
- Ouverture de crédits
- État annuel des indemnités des élus
- > Bail emphytéotique
- Convention de mise en œuvre de l'accueil minimum pour l'encadrement des élèves des enseignants grévistes
- Convention de mutualisation RGPD
- Dossier future mairie
- Urbanisme
- Questions diverses

Il est proposé d'approuver le procès-verbal de la séance du 17 janvier 2023. Adopté à l'unanimité

Délibération 2023 D08 : Ouverture de crédits

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales. Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Municipal de procéder à l'ouverture des crédits des dépenses d'investissement, afin de pouvoir engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement selon le détail ci-dessous :

Comptes- Opération	RAR 2022	Crédits à ouvrir pour 2023
2128-107	1 400 €	100€
2152-023		2 150€

Le Conseil Municipal, S'ENGAGE à reprendre ces crédits ouverts par anticipation au budget primitif de la commune. DECIDE d'accepter les propositions de monsieur le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

Délibération 2023_D09 : Etat annuel des indemnités des élus

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil municipal que l'article L.2123-24-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), et l'article L.5211-12-1 du C.G.C.T. pour les EPCI à fiscalité propre, mentionnent que doivent être présentées les indemnités de toute nature (...) au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées en tant qu'élu local :

- En tant qu'élu en leur sein,
- Au sein de tout syndicat mixte ou pôle métropolitain,
- Au sein de toute société d'économie mixte/société publique locale.

L'état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget.

Aussi, il présente aux conseillers municipaux, l'état récapitulatif pour l'année 2022 :

MAIRIE DE PUYMERAS	ETUDE DU COUT SALARIAL	Page N° 1 Tri sur un type de salariés
84110 PUYMERAS	Période : 01 / 2022 à 12 / 2022	Edité le 25/01/2023

TYPE DE SALARIE	CODE	NOM & PRENOM	Tps Travail	Salaire Brut	Avantages en nature	H. sup. & comp. exo.	Cotisations Salariales	Salaire Net	Cotisations Patronales	COUT TOTAL
12 - ELUS	0005	GATIGNOL Daniele	0,00	3 542,34	0,00		478,25	3 064,09	148,76	3 691,10
12 - ELUS	0007	MOINIER Marc	0,00	3 870,42	0,00		522,54	3 347,88	162,54	4 032,96
12 - ELUS	0011	TARTANSON Pierre	0,00	3 870,42	0,00		522,54	3 347,88	162,54	4 032,96
12 - ELUS	0012	TRAPPO Roger	0,00	14 541,30	0,00		1 963,02	12 578,28	610,74	15 152,04
12 - ELUS	0036	YTIER Manon	0,00	328,08	0,00		44,29	283,79	13,78	341,86
Total 12 - ELUS			0,00	26 152,56	0,00	0.	3 530,64	22 621,92	1 098,36	27 250,92
Totaux généraux			0,00	26 152,56	0,00		3 530,64	22 621,92	1 098,36	27 250,92

Le Conseil Municipal, APPROUVE l'état tel que présenté par monsieur le maire. DIT que cet état est conforme aux indemnités préalablement votées par l'assemblée délibérante.

Délibération 2023 D10 : Bail emphytéotique

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de restauration de la chapelle Notre Dame des Anges, cadastrée D25, d'une contenance de 25 ca, située dans le massif des Géants et propriété privée. Il indique que les propriétaires ont donné leur accord pour la signature d'un bail emphytéotique d'une durée de 99 ans prenant effet rétroactivement le 1^{er} janvier 2023 et se terminant le 31 décembre 2122. Le bail est accepté moyennant une redevance d'un euro symbolique, et le terrain sera mis à la disposition de la mairie, permettant à la commune de réhabiliter la chapelle et d'organiser quelques manifestations par an. Les bailleurs s'engagent à laisser le libre accès au bâtiment et ses abords et à entretenir ces derniers. Il présente le projet du bail.

Le Conseil Municipal, ACCEPTE la proposition de bail telle que présentée. AUTORISE monsieur le maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

Délibération 2023_D11 : Convention de mise en œuvre de l'accueil minimum pour l'encadrement des élèves des enseignants grévistes

Afin d'améliorer l'organisation du service « Accueil minimum » mis en place par le centre de loisirs intercommunal pour pallier l'accueil des enfants des écoles grévistes, il convient de modifier l'article 3 de la convention en portant au plus tard à 48h avant le jour de grève l'annonce du nombre d'enseignants ayant déclaré leur intention de faire grève.

Le Conseil Municipal, APPROUVE la modification de l'article 3 de la convention de mise en œuvre de l'accueil minimum pour l'encadrement des élèves des enseignants grévistes, à savoir que la commune s'engage à prévenir le centre de loisirs intercommunal en charge de l'organisation de l'accueil minimum au plus tard 48 heures avant le jour de grève annoncé du nombre d'enseignants ayant déclaré leur intention de faire grève.

Passé ce délai le centre de loisirs se réserve le droit de refuser les enfants_dans le cas où l'absence des informations attendues n'a pas permis l'organisation de l'accueil minimum.

> AUTORISE monsieur le maire à signer la convention telle que modifiée.

Délibération 2023_D12 : Convention RGPD

Monsieur le Maire rappelle que le Règlement Général Européen sur la Protection des Données (RGPD) a été adopté le 14 avril 2016 et qu'il est le socle de la réglementation applicable en matière de données personnelles. Son application en droit français a été adoptée par les députés le 13 février 2018.

L'ensemble des administrations et entreprises utilisant des données personnelles sont tenues de s'y conformer depuis le 25 mai 2018.

Il rappelle qu'il avait été convenu de mutualiser cette démarche avec la communauté de communes du Pays Vaison Ventoux afin d'optimiser les compétences requises et les coûts générés.

La convention étant arrivée à son terme, Monsieur le maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur une éventuelle reconduction.

Le Conseil Municipal, ACCEPTE le principe de la convention quadriennale 2023-2026 pour un coût de 270.00 € pour l'année 2023, coût révisable annuellement suivant l'évolution des indices de rémunération. AUTORISE monsieur le maire à signer la convention de mutualisation avec la communauté de communes Vaison Ventoux. AUTORISE monsieur le maire à prendre et à signer tout acte relatif à la présente mission de mise en conformité avec la règlementation européenne et nationale.

DOSSIERS URBANISME

DOSSIERS URBANISME EN COURS

1/ PERMIS DE CONSTRUIRE

- d) Permis accordés :
- PC 08409422N0010 GERBAUD Laurent Ch. des Meynardes : hangar agricole
- PC 08409422N0011 CLIER Isabelle Ch. de Piégon : extension habitation existante
- PC 08409422N0012 VERMEIRE Sabine Ch. des Chaunes modifications sur habitation existante.
- e) Permis sans suite:
- PC 08409422N0008 VARD Nicolas : bâtiment artisanal. Délai pour présentation de pièces complémentaires de 3 mois écoulé sans réponse. Permis classé sans suite.
- f) Permis en cours d'instruction :
- PC 08409422N0013 CLAYTON Michael Lot. Clos des Chaunes : construction neuve
- PC 08409422N0014 PINTE Ludo Ch. du Grand Jardin : extension sur villa existante + piscine + pool house
- PC 08409422N0015 ALAZARD Baptiste Lot. Clos des Chaunes construction neuve
- PC 08409423N0001 FONTAINE Séverine Lot, Clos des Chaunes construction neuve
- g) Permis refusés :
- PC 08409418N0008 DEL ROSSO modifications pour mise en conformité du permis délivré le 14/09/2018 : refus de conformité suite avis DEFAVORABLE du Préfet

2/ DEMANDES DE TRAVAUX

- c) Dossiers accordés:
- DP 08409423N0001 EDF ENR chemin de l'Euze (M. GAUD Pierre) panneaux solaires
- DP 08409422N0023 ALLARD Philippe ch. Gours de Jacques : panneaux solaires
- DP 08409422N0020 VERSTRAETE Céline Panneaux solaires
- DP 08409422N0022 PINTE Ludo Le grand Jardin division parcellaire
 - d) Dossiers en cours d'instruction :
- DP 08409422N0019 Borel Maxime ch. Roches Planes : extension cabanon existant
- DP 08409422N0021 BRAJON Rodolphe La Rourieu Pergola
- DP 08409423N0002 BOREL Eladia Chemin de la Justice Modification cabanon de jardin

3/ CERTIFICAT URBANISME

CU 08409423N0001 - SAUVAGNAC – Le Village (ALLIBERT Gaël)

Questions diverses:

Suite au remaniement du tableau du conseil municipal, il convient de revoir le plan communal de sauvegarde. Avis sur l'enquête publique des dentelles sur la création de servitudes de passage et d'aménagement pour assurer la continuité des voies de défense contre l'incendie au profit du syndicat mixte de défense et de valorisation forestière (SMDVF): le dossier est disponible en mairie. Le commissaire enquêteur tiendra une permanence en mairie le mardi 7 mars de 9 h à 12 h. Sont concernées les pistes DM 430 du Grand Devès et DM 431 de Gourbière.

Concessions cimetière : points sur les devis de reprise de concessions rétrocédées à la commune.

Projet mairie : en vue de parfaire le financement du projet, en plus des aides publiques, la mairie actuelle ainsi que l'appartement du presbytère vont faire l'objet d'une estimation par des agences immobilières afin de déterminer un prix de vente en fonction du marché. Le montant des ventes servira pour le financement. Monsieur le maire a pris rdv avec monsieur le Sous-Préfet afin de faire un point sur le dossier d'aides publiques.

Il est décidé qu'en fonction des financements attribués le projet sera poursuivi ou pas.

Boulangerie: M. le Maire a reçu les personnes sélectionnées par le Tribunal de Commerce pour reprendre le commerce (il s'agit du propriétaire de la boulangerie l'Epi Fanny à Vaison la Romaine) mais à ce jour, nous n'avons toujours pas reçu de document officiel de la part ni du Tribunal ni du liquidateur.

Nous avons joint ce dernier qui nous informe qu'il faut attendre la décision écrite du Tribunal pour connaître définitivement le nom du repreneur et ne veut ou ne peut nous donner aucun renseignement. La situation est donc toujours bloquée.

Coupes de bois : les coupes de bois ont été attribuées.

Le chemin de la montagne a été refait mais le passage des quads est un problème. Ils dégradent les chemins. Réunion RPI du 6 février 2023 : il y aura maximum 24 élèves par classe

Les Grandes Sections / CP / CE1 seraient 27 élèves pour l'année scolaire 2023/2024. Il est possible de diviser le CE1 en deux dont une partie irait sur l'école de Faucon, l'autre sur l'école de Puyméras.

Cette année il y a 18 élèves à Mérindol, 19 élèves à Puyméras et 40 à Faucon.

Normalement, on devrait pouvoir maintenir les effectifs jusqu'à la rentrée 2026/2027.

PLU (Plan Local d'Urbanisme) : lecture est faite du courrier adressé par M. MAURER suite à son entrevue en mairie le 01/02/2023 avec M. le Maire.

CITEOS : rencontre en mairie avec les représentants de CITEOS qui seront chargés de l'éclairage public. Extinction des lumières à l'église et pour l'horloge.

Le défibrillateur va être déplacé devant le Centre Social et Culturel le 15 février 2023 (et ne sera plus au stade de foot).

M. MOINIER nous présente le devis réaliser par l'entreprise AUBERT pour l'arrachage de la haie sur le chemin des Chaunes pour permettre une meilleure circulation et une meilleure visibilité. Il s'élève à la somme de 3 0.84 € TTC.

Séance levée à 20 heures

INFORMATIONS DE LA MAIRIE

Monsieur le maire nous informe :

- Du recrutement de monsieur Michel VIGNAL à compter du 2 mai pour un contrat à durée déterminée de 6 mois. Monsieur VIGNAL est un ouvrier polyvalent du bâtiment (peinture, électricité, plomberie).
 Il viendra seconder monsieur Michel BAYLE sur la période estivale pour tous les travaux d'entretien de la commune.
- De l'empoisonnement de 3 chiens sur la commune ayant d'ailleurs entraîné la mort de l'un d'eux. Des analyses de toxicologie sont en cours pour déterminer le ou les produits en cause. Dans l'attente des résultats, il est demandé à chacun d'observer une plus grande vigilance pour protéger les animaux quels qu'ils soient.

Débroussailler son terrain et les abords de son habitation, c'est obligatoire et c'est investir pour votre sécurité face aux feux de forêt et de végétation

Les feux majeurs de 2022 nous rappellent l'importance du risque d'incendie de forêt et de végétation. Le changement climatique intensifie ce risque : la saison des feux s'allonge et le risque s'étend dans de nouvelles régions.

Débroussailler son terrain et les abords de son habitation, c'est faire face à cette menace : vous limitez la propagation du feu, facilitez l'intervention des sapeurs-pompiers et c'est aussi la meilleure des protections pour vous et vos biens. C'est pour cette raison qu'il s'agit d'une obligation légale sur une partie de notre territoire, lorsque le risque le justifie.

Le débroussaillement vise à réduire la masse de végétaux dans une zone de 50 mètres (ou 100 mètres - à adapter au contexte communal) autour de vos bâtiments ou autre équipement.

Vous êtes concerné par cette obligation si vous êtes propriétaire de bâtiments ou d'équipements situés à moins de 200 mètres de bois, forêts, landes, maquis et garrigues.

Le maire est chargé du contrôle du respect de cette obligation et les agents assermentés, notamment ceux de l'Office national des forêts (ONF), sont habilités à verbaliser.

Pour savoir si vous êtes concerné par l'obligation légale de débroussaillement, vous pouvez contacter votre

SOUVERNEMENT

mairie, votre préfecture ou vous rendre sur <u>feux-foret.gouv.fr</u>,

où vous trouverez toutes les informations utiles.





JEUDI 13 AVRIL : LA PROVENCE AU MENU DE LA CANTINE DE PUYMÉRAS

Éduquer le goût alimentaire des enfants, c'est souhaitable. Les orienter vers la consommation de fruits, légumes, céréales... produits dans leur environnement familier et selon les meilleures méthodes, c'est aussi un très bon choix.

Tirer le meilleur de la mosaïque des cultures maraîchères et fruitières du territoire Vaison Ventoux qui fut surnommé le « jardin de la France » c'est aussi apprendre à l'aimer.

On ne peut donc que se réjouir de la belle idée du Parc régional du Ventoux de proposer, aux communes membres, d'adhérer à l'opération « Des chefs chez les Pitchouns ».



Pour leur part, Puyméras et son école n'ont pas hésité : Cédric TRAPPO, du restaurant Le Girocèdre à Puyméras et son chef, Robin MINGUETTE ainsi que Véronique MOINIER, notre cantinière, ont associé leurs talents et joliment concocté, pour nos écoliers, un menu typiquement provençal : taboulé de petit épeautre de Sainte Jalle, cochon du Ventoux, courgettes farcies et flan d'asperges, et, au dessert, un fromage blanc assorti de belles fraises gorgées de soleil et fraîchement cueillies.

Avec un plaisir non dissimulé, Véro a préparé l'entrée et le dessert tandis que Cédric s'est consacré au plat principal. La joie des enfants n'était pas feinte non plus. Nul doute que ce repas restera dans leur mémoire.

Bravo aux animateurs du Parc du Ventoux et félicitations du conseil municipal à Véro et Cédric.

Initiative, assurément, à rééditer

PÉLERINAGE À SAINT GEORGES 2023 (texte de Christine BLANC)



Alors que cela n'arrive pas souvent, Saint Georges a été célébré cette année le jour de sa fête, le dimanche 23 avril. C'est sans doute la raison pour laquelle le temps, incertain les jours précédents, a été ensoleillé et agréable pour le pèlerinage annuel. La veille, la statue du saint qui se trouve dans l'église, a été transportée à la chapelle, si bien que, contrairement à l'habitude, elle n'a pas accompagné les pèlerins, mais les a accueillis, installée près de l'autel sous l'auvent. Avant 10 heures, on a vu arriver place de la Grande Fontaine les premiers bravadaïres, puis peu à peu les pèlerins, des comtadines (puymérassiennes de naissance ou de cœur) avec de superbes costumes, et enfin le célébrant, le Père Albert.

La procession s'est mise en chemin, accompagnée par la cornemuse de Delphine et rythmée par les salves

des bravadaïres.

Au carrefour de la Croix, le Père Albert a béni les fruits de la terre avec tant d'énergie que le goupillon lui a échappé! Beau présage pour les futures récoltes! Certains fidèles s'étaient rendus directement à la chapelle et ont accueilli les marcheurs, tandis que les bravadaïres prenaient place sur la petite colline. La messe a été célébrée devant une cinquantaine de fidèles avec plusieurs familles accompagnées de jeunes enfants, dont un petit Georges!

Delphine a dirigé les chants. L'évangile étant celui de pèlerins d'Emmaüs, le Père Albert a très bien fait le lien entre cette belle page de l'Écriture et la fête du jour. La célébration s'est terminée par la bénédiction des brassadeaux préparés par Monique et Mélanie.

A l'apéritif, le savoureux vin d'orange d'Etienne et les brassadeaux ont été offerts aux pèlerins, qui ont aussi pu visiter la chapelle, une découverte pour certains.

Merci aux habitants du quartier pour leur bon accueil, et à tous ceux qui ont à cœur de perpétuer cette belle tradition puymérassienne.

APRÈS-MIDI CRÊPES AVEC LES ÉLÈVES DE L'ÉCOLE DE PUYMÉRAS

Avec le soutien de madame EYRAUD, directrice de l'école et l'accord des parents, les élèves de l'école de Puyméras ont rejoint, à l'invitation de l'association Puyméras Mon Village » le centre social de la commune le vendredi 10 février vers 15 heures pour un goûter « crêpes et confitures ». Certes, la chandeleur avait déià été célébrée le 2 février mais les vacances scolaires débutaient le soir même et puis, tout le monde est

toujours prêt pour déguster quelques crêpes surtout quand elles sont préparées par Pauline et Valentin.

C'est donc dans une ambiance très joyeuse que les enfants se sont installés autour des tables avec leur institutrice et Francine ATSM (agent territorial spécialisé des écoles maternelles) et avec la présence surprise du maire de notre commune Roger TRAPPO. Confitures, pâte à tartiner et jus de fruits complétaient ce moment de convivialité. Il faut bien avouer, et personne n'en sera surpris, que la célèbre pâte à tartiner dont nous tairons ici le nom pour éviter toute publicité a connu un franc succès. Les enfants, conduits par madame EYRAUD ont entonné des chants que nous avons tous repris en chœur. Puis les parents, venus chercher leur enfant à l'heure habituelle de sortie de classe, ont pu également prendre un peu de temps pour échanger avec les bénévoles de l'association et profiter aussi de ce goûter. Grands et petits ont apprécié cet intermède juste avant les vacances et se sont promis de se retrouver l'année prochaine pour une réédition de ce « quatre-heures ».



« DERNIER CONCERT AVANT L'APOLCALYPSE »

Dimanche 12 mars, l'espace culturel de Puyméras faisait salle comble pour ce « Dernier Concert avant l'Apocalypse ». Yvon ROSIER, accompagné à la contrebasse par Jacques CHABERT et au piano et à la voix par Emmanuel PARTERNE, a pendant deux heures d'affilée, déroulé un répertoire de son cru, touchant tous les sujets, de la moquerie des parisiens déboulant dans son village de Chantemerle-lès-Grignan, en passant par un de ses sujets préféré les « femmes et l'amour » ou la politique et pour finir l'amour dans les Ehpad (Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes). On y entend parfois la dérision de la vie, sa beauté ou sa colère mais ce n'est jamais grinçant. La tendresse et l'humour y sont toujours présents et le public ne s'y est pas trompé avec ses applaudissements chaleureux en demandant son retour sur scène! Une très belle soirée organisée par l'association PMV (Puyméras Mon Village) présentée par sa présidente Suzanne BARNOUIN.

Danielle SINGER, du Journal « La Tribune »

QUELLE SEMAINE!

Mardi, mercredi dès 6 heures du matin, Dédé, Léon, Dominique, Jim et un certain JC étaient en cuisine dans une ambiance fraternelle, unis comme jamais....

Les cuisinières, jeudi, vendredi : Aline, Noëlle, Noëlle Philippe, Christiane, Luce, Arlette, Chantal, Céline et notre belgeo-puymérassienne Sylvie. On les appelle les « indestructibles ». Elles n'ont peur de rien !... prêtes à tout pour leur village : elles font 2 000 desserts en 2 jours.

Le jour même les guides étaient au rendez-vous. Anne et Dominique, pour ne citer qu'eux, frais et dispo, 35 guides prêts à se plier en 4 pour les randonneurs venus de toute la France.

Au départ, le maire, Hervé et Bao frais comme des gardons ont fait un travail magnifique.

Les personnes des stands dès 7 heures 30 : Jean-Paul, Laure-Line, Quinson, Biquet, Thibault, Dolorès,

Dédé la caillette, Jean-Pierre, Philippe filaient vers le parcours pour s'installer.

Pendant ce temps, l'équipe de Pierrette à l'accueil et Anne-Marie au parking étaient aussi à leur poste dès 7 heures 30.

Dès 8 heures, Laury et Jean-Pierre installent au stade tables, chaises et banderoles.

Dès 8 heures, les groupes de randonneurs commençaient à arriver.

A 11 heures, Biquet fils ramenait les premières personnes fatiguées.

Tout se passa comme prévu, parfaitement bien.

Le papa Quinson, le chef du petit salé roulé, allait de stand en stand pour vérifier si tout était bon.

Tout au long de la marche, les félicitations pleuvaient, les guides et l'organisation complète étaient applaudis.

Merci à vous, les viticulteurs pour nous avoir offert votre vin. Sans vous, on aurait bu que de l'eau (je plaisante). Zouzou, la marquisette 20/20.

N'oubliez jamais, Puymérassiens, vous n'êtes pas comme les autres, votre cœur bat pour votre village. Merci encore Votre serviteur JC

Vous pouvez retrouver d'autres photos de cette belle manifestation sur le site de la mairie.



UN PEU D'HISTOIRE : LES REMPARTS DE PUYMÉRAS

En lisant l'excellent livre de Mélanie Blanc-Bienfait, actualisant celui écrit antérieurement par Cécile ARLAUD, j'ai tenté de suivre le tracé des remparts de Puyméras, m'appuyant sur le plan central du village. A l'époque du seigneur, chaque village s'est fortifié, du fait de guerres avec les seigneurs voisins, ceci du XIIe siècle jusqu'à la Révolution pratiquement. Ces remparts ont été surtout utiles lors des guerres de religions au XVIe siècle, où les protestants de VINSOBRES sont venus assiéger Puyméras, épisode indiqué sur une plaque historique située au portail de Sabrun ! Sabrun étant le nom d'une famille riveraine de cette porte. Le terme de REMPARTS est traduit en provençal par : les BARRIS, décliné en BARRYS, qui a donné les barricades, dans le sens de protection pour empêcher le passage. Notre village était donc inséré dans ces remparts qui comportaient trois TOURS encore visibles : la Grande, qui se situe à gauche de la cime de la montée de Lassalle, dans l'ancienne partie qui a été abandonnée, quelques ruines étant encore visibles. La Petite, ou tour ronde, justement dans le lieu dénommé les Barrys. La Haute, dont la base est rue du Vieux Four, et le dernier étage rue Soubeyranne. Trois portes permettaient d'entrer, et sortir bien entendu, de Puyméras : le portail de Sabrun, déjà cité, le grand portail, ou portail neuf, au départ de la Grand-Rue, depuis la place de la Grande Fontaine et le Portalet signifiant le petit portail.

Jean-Pierre REYBAUD



UN VILLAGE BIEN ANIMÉ AVEC SES COMMERCES ET SES ASSOCIATIONS

Notre petite commune est fière de compter au cœur même du village plusieurs commerces de proximité qui participent à la dynamique de la vie de nos concitoyens. Très prochainement, la boulangerie, qui a toujours existé à Puyméras, même pendant la guerre, sera réouverte et viendra compléter l'offre de service aux habitants à côté de l'épicerie, du salon de coiffure, de la boutique des vins Soif, du café des Barrys et du restaurant le Girocèdre.

Les conseillers municipaux et moi-même sommes très à l'écoute de chacun de ces commerces pour les soutenir dans leur quotidien et tenter de leur apporter l'aide qui pourrait leur être nécessaire dans le cadre, bien évidemment, des compétences qui sont les nôtres.

Nous avons ainsi pu proposer des locations de bâtiments pour la création et ou le fonctionnement de la boulangerie, de l'épicerie, du caviste. Notre objectif est naturellement de favoriser ainsi la création mais aussi la pérennité de ces boutiques dans le tissu local.

Mais, comme j'ai déjà pu le dire, ces établissements ne doivent leur maintien qu'à une fréquentation active et continue de la part des habitants : faites-les vivre pour ne pas avoir de regrets ! Bel été à tous et belle fréquentation dans nos commerces.

Roger TRAPPO, maire de Puyméras

FANNY ET CHRISTOPHE, LES NOUVEAUX BOULANGERS À PUYMÉRAS

Après plusieurs mois de fermeture, notre boulangerie a trouvé preneur et nous serons tous ravis d'accueillir

Fanny et Christophe COLIGNON dans quelques semaines. Déjà quelques puymérassiens les connaissent et, qu'ils soient clients de leur boulangerie à Vaison-la-Romaine 'l'Épi'Fanny » ou de leur dépôt de pain chez Boulard, tous attendent avec impatience leur installation dans la commune.

Dès l'âge de 13 ans, Christophe découvre en préapprentissage le métier de boulanger, à 15 ans, il est apprenti à Bollène. Diplôme en poche, il travaille dans la grande distribution et se forme à la gestion d'entreprise et de commerce. En 2009, avec Fanny, ils installent leur première boulangerie à Saint Restitut, dans le sud de la Drôme. Après une période de reconversion professionnelle où il travaille chez EDF, Christophe revient vers la boulangerie et crée, avec Fanny « l'Épi'Fanny », en 2019.

Chaque jour dès minuit, Christophe, aidé d'un boulanger / pâtissier, est à la préparation au laboratoire. Fanny les rejoint vers 4 heures du matin pour finaliser les assemblages des

pâtisseries et organiser l'installation en boutique avant d'ouvrir, avec une vendeuse, le magasin à partir de 6 heures 30.

La boulangerie de Puyméras sera ouverte selon les mêmes jours, à savoir

Du lundi au dimanche matin sauf le mardi après-midi et le mercredi et aux mêmes horaires (6 heures 30 – 13 heures et 16 heures – 19 heures).

Christophe et Fanny proposeront les mêmes produits qu'à Vaison-la-Romaine :

- 17 variétés de pains aux farines diverses (épeautre, levain, maïs...), avec des céréales, aux graines, aux fruits secs, à la coupe...
- Des viennoiseries : pains au chocolat, croissants, pains aux raisins, brioche...
- Des tartes et quiches salées
- Des desserts en individuels, à partager, pour des occasions particulières...

Des chocolats à Noël comme à Pâques.

Ouverture programmée pour début juin après un relooking complet tant au laboratoire avec de nouveaux matériels qu'à la boutique avec un nouveau comptoir et un nouvel agencement. Fanny sera présente à Puyméras aux côtés de Mélanie BIENFAIT qui assurera toute la saison estivale. Un apprenti viendra compléter l'équipe au laboratoire.

Dans un premier temps, il est possible que la boulangerie soit un simple dépôt, ce qui d'ailleurs ne présage en rien de la qualité des produits. Mais, le plus rapidement possible, Fanny et Christophe fabriqueront sur place toutes les marchandises qui seront mises à la vente à Puyméras.

Propos recueillis auprès de Fanny et Christophe

LE CAFÉ DES BARRYS

C'est en passant chaque jour devant le café des « Barrys » que Pauline et Valentin ont commencé à rêver : venir s'installer dans ce village réputé pour sa bonne humeur et son ambiance festive.

Quand cet établissement a été mis en vente, ce jeune couple, parents d'un petit Aylio, n'a pas hésité très longtemps. Tout leur convenait et principalement l'atmosphère familiale du lieu capable de rassembler les



habitants du village qu'ils soient Puymérassiens de souche, nouveaux arrivants, touristes quel que soit leur statut ou leur âge. Et puis Aylio a donné son aval en faisant ses premiers pas dans la salle du bar. Alors plus aucune hésitation.

Pauline et Valentin ont repris le café des Barrys le 8 mars 2019 quelques mois seulement avant la crise sanitaire. Le dynamisme, la disponibilité et la gentillesse des nouveaux propriétaires ont eu raison de toutes les contraintes qui nous ont été imposées pendant de très longs mois.

Aujourd'hui, le café du village est ouvert du mardi au dimanche de 7 heures à minuit en hiver et jusqu'à 1 heure du matin en période d'été.

Florian, à la cuisine et Julie au service sont présents toute l'année à leurs côtés. Un plongeur et deux serveurs viennent compléter cette équipe pendant la saison d'été. Sans oublier Marceau qui est venu agrandir la famille en 2021.

Boissons, tabac, jeux mais aussi restauration pour laquelle Pauline et Valentin privilégient les produits locaux et de proximité pour miser sur la qualité. Chaque midi toute l'année et le soir de juin à septembre, sauf le mercredi soir et le samedi, jours du marché et du camion pizza. Soirée spéciale chaque jeudi de la saison estivale, avec moules / frites et animation musicale. Sans oublier le traditionnel aïoli tous les 15 jours le vendredi. A l'heure de l'apéro, dans une ambiance « comptoir » à midi comme le soir, possibilité de partager des planches de charcuteries ou de fromages.

Le café des Barrys est également très investi dans tous les évènements du village : la randonnée festive avec le café ou le thé avant le départ, le 14 juillet et son implication dans le goûter des enfants ainsi que lors de la fête votive.

Vous pourrez retrouver sur Facebook et Instagram toutes les informations utiles.

Propos recueillis auprès de Pauline

SALON DE COIFFURE BULLE D'HAIR

Laure-Line a décidé très tôt d'être coiffeuse et n'a jamais varié dans son choix professionnel. Après sa scolarité à l'école du village, elle a débuté sa formation par un CAP (certificat d'aptitude professionnelle), a poursuivi par un BP (brevet professionnel), a validé des formations complémentaires (chianons styles, styliste-visagiste, tous permanentiste mais aussi onglerie), a pris le temps de se construire une belle expérience professionnelle pendant 11 ans dans un salon à Nyons avant de repenser à son rêve de petite fille : être coiffeuse... à Puyméras. Elle crée en 2015 son salon dans la maison familiale pour le plus grand bonheur de sa grand-mère maternelle. Après plusieurs mois de travaux, les anciennes dépendances de la ferme (poulailler et remise) se sont ouvertes sur la rue pour accueillir cette nouvelle activité.

Sa bulle d'air devient donc le 23 juin 2015 « Bulle d'Hair » et sa grand'mère sera la première cliente. Dès les premiers mois de fonctionnement Laure-Line a su qu'elle avait pris la bonne décision et remercie tous les habitants du village qui « l'ont portée » dès le démarrage.



Laure-Line a fait le choix de travailler seule mais elle accueille très régulièrement des jeunes en stage et surtout pendant un an elle a permis à Cloé de poursuivre sa formation en brevet professionnel.

Le salon est ouvert du mardi au samedi de 9 heures à 18 heures sans interruption. Le mercredi et le samedi, le salon ferme à 12 heures (Laure-Line est une double-active puisqu'elle a repris l'exploitation familiale avec vignes, oliviers et arbres fruitiers). Coupes, couleurs, permanentes, lissage, chignons, mais aussi coiffure à domicile principalement pour les personnes les plus âgées, alitées ou souffrantes et dans l'incapacité de se déplacer. Le salon reçoit une clientèle assez jeune, aussi bien hommes que femmes. Ces dernières représentent près de 60% de l'activité.

Laure-Line travaille avec des produits les plus naturels possibles dont les emballages sont recyclés et recyclables. Les soins capillaires sont en majorité sans ammoniaque. Deux marques Insight, produits vegan et Oro-Thérapie, sont en vente au salon.

Propos recueillis auprès de Laure-Line

L'ÉPICERIE DE FALBALLA



L'épicerie au cœur du village a ouvert le 6 mars 2020. Le 11 mars, le confinement était là ! Beaucoup de Puymérassiens sont venus à l'épicerie faire leurs courses. Pour les produits de l'épicerie le grossiste était : Belle France, maintenant le grossiste est Casino. Les légumes d'hiver (endives, oranges...) viennent de Monteux. Les pommes de Saint-Auban. Les poireaux, pommes de terre, rates, courgettes, petits pois, plusieurs variétés de tomates sont du jardin de Falballa qui se trouve à Vaison.

Il y a beaucoup de produits locaux. L'huile d'olive est de Puyméras. Le miel, les confitures (moulin de la Batte, produits de la ferme Beauvoisin) viennent du Vaucluse. Le pâté et la viande sont de l'Aveyron.

L'épicerie est ouverte du mardi au samedi de 9 h à 12 h 30 et de 16 h 30 à 19 h 30. A partir du mois de mai ouverture le dimanche matin pour les poulets fermiers rôtis à la broche.

Vous pouvez trouver des cartes de Puyméras et des boissons fraîches à l'épicerie.

Propos recueillis auprès de Sylvie

DU CHANGEMENT ... MAIS DANS LA CONTINUITÉ AU GIROCÈDRE



Après 26 ans d'activité, Gisèle et Roger TRAPPO ont décidé de remettre les clefs du restaurant Le Girocèdre à Cédric, leur fils. Un changement mais ... dans la continuité.

Depuis l'ouverture en juillet 1997, Cédric a toujours été présent aux côtés de ses parents : lors des travaux d'aménagement de cette ancienne ferme, en salle et à l'accueil des clients avec Gisèle et même, en cuisine depuis la crise sanitaire. Cédric a toujours apprécié cuisine. peut-être la même « tombé dedans » quand il était petit tant il a vu dans sa famille préparer les plats traditionnels de la Provence. En 2020 donc, il décide de s'installer seul en cuisine et de réinventer la carte du restaurant. Pari réussi pour cet autodidacte qui a su pendant les deux dernières saisons s'inspirer de la cuisine de ses grandsmères maternelle et paternelle mais aussi des influences de la Provence associée aux épices du Maghreb et de l'Italie pour proposer des recettes revisitées de la Méditerranée.

Nouvelle saison et nouvelle organisation avec un nouveau venu en cuisine. Robin, après sa formation en Belgique, a travaillé

auprès de chefs étoilés à Paris où il obtient son BTS (brevet de technicien supérieur) avant de rejoindre en tant que second de cuisine le restaurant gastronomique Le Bistrot du 'O à Vaison-la-Romaine. La carte restera dans la continuité en lien avec la Provence et la Méditerranée mais avec des nouveautés et des subtilités pour créer des saveurs uniques et mettre en valeur les produits locaux tels qu'asperges et brocolis sauvages, orties, champignons, olives utilisées aussi bien dans des plats salés qu'en dessert.

Cédric succèdera à Roger au barbecue pour proposer chaque soir grillades et poissons du « pêcheur » en arrivage direct de la commune de Carro près de Martigues.

Marie, avec son sourire et sa gentillesse est de retour pour la troisième année et comme les saisons précédentes elle sera en salle ou plus exactement « au jardin » pour assurer le service. Elle saura vous conseiller les vins locaux issus de l'agriculture biologique ou en biodynamie de Puyméras, Faucon ou Cairanne qui accompagneront au mieux les mets choisis.

Quatre autres salariés rejoindront cette équipe de 3 professionnels dans les semaines à venir. Le jardin est un atout de cet établissement, fait de coins et de recoins dans une belle verdure avec arbres, arbustes, bassins et fontaines qui apportent ombre et fraîcheur. Le Girocèdre est ouvert de fin mars à fin octobre du mardi soir au dimanche soir midi et soir.

Propos recueillis auprès de Cédric

SOIF-BOUTIQUE

Après avoir exercé la profession d'avocate en Belgique jusqu'en 2017, Karolien (prononcé Caroline) décide de s'installer à Puyméras où elle accueille dans sa maison des amis amoureux de la Provence. Son temps libre elle le consacre à sa passion : celle du vin. Elle s'engage, avec la détermination qui la caractérise, dans

une formation de 3 ans de sommelier à l'Académie du Vin en Belgique en lien avec l'Université du Vin à Suze la Rousse. Diplôme en poche elle souhaite partager sa passion, ses connaissances.

Elle ouvre donc en mai 2022, au 15 avenue de Verdun à Puyméras Soif Boutique où vous pourrez déguster et acheter, sur les conseils avisés de Karolien, des Côtes-du-Rhône de la région notamment les Côtes-du-Rhône-Village de Puyméras (Puyméras, Mérindol-les-Oliviers, Faucon, Mollans-sur-Ouvèze et Saint-Romain-en-Viennois, soit les Cinq Terres). Vous y trouverez aussi des crus de Châteauneuf-du-Pape, de Gigondas, de Vacqueyras, de Tavel, de Rasteau, Vinsobres et de Cairanne ainsi que des AOC Ventoux. Et aussi du champagne.

Des produits locaux sont également sélectionnés avec soin par Karolien : huile d'olive, miel, huiles essentielles et un concentré de gingembre particulièrement recommandé pour une bonne santé.

Karolien s'est attachée à créer un décor et une ambiance propice

à la convivialité, avec des tables, des fleurs et toujours l'exposition des œuvres d'un artiste local.

Soif-Boutique est ouvert le mardi de 15 à 18 heures et du mercredi au samedi de 10 heures à 12 heures et de 15 heures à 18 heures durant la saison d'été, de début mai à fin septembre.

Contact possible au 07. 85. 91. 76. 08. et à l'adresse mail suivante : info @soifboutique.com



LE COMITÉ DES FÊTES DE PUYMÉRAS

Comme tous les comités des fêtes, celui de Puyméras est une association qui fut créé à l'initiative de la mairie en 1966. Cette association se caractérise par le fait notamment qu'elle n'a aucun adhérent et donc aucune cotisation. Son budget est principalement composé des recettes générées par l'organisation de la marche festive et du marché de Noël (entre 6 et 8 000 euros par an selon les années), les subventions de la commune ainsi que du sponsoring. Il est entièrement dédié à la célébration du 14 juillet et à l'organisation de la fête votive.

Depuis 2019, Romain VACON en est le président. Au conseil d'administration on retrouve :

- Cédric IMBERT, vice-président, chargé de l'organisation de la fête votive avec Romain VACON
- Lola IMBERT, vice-présidente, chargée de l'organisation de la célébration du 14 juillet et du marché de Noël
- Raphaëlle GIROUD, trésorière
- Élodie DEVAUX, vice-trésorière
- Marine MOINIER, secrétaire

<u>Ses objectifs</u> : organiser fêtes, manifestations, animations, repas dans la commune et favoriser les liens avec les différentes associations locales.

Quatre manifestations majeures rythment la vie de cette association.

Chacun sait pouvoir compter sur le soutien précieux et indéfectible de JC (Jean-Christophe DIANOUX qui d'ailleurs a été président du Comité des fêtes) pour l'organisation depuis 15 ans de la **marche festive.** Cette manifestation, qui connait toujours un franc succès, est essentielle pour le Comité des fêtes car elle génère très régulièrement une recette importante de l'ordre de 6 000 euros. JC a su s'entourer de bénévoles qui répondent présents à chaque édition pour préparer tous les produits que l'on déguste et savoure tout au long de la randonnée sur les différents stands (caillettes, fromage de tête et autres charcuteries). Une équipe de bénévoles en cuisine pour le salé (plutôt masculine) et une équipe de bénévoles pour la préparation des



desserts (plutôt féminine) s'activent plusieurs jours avant cette rencontre tant attendue. Des bénévoles également pour l'accueil, l'inscription, l'organisation des groupes de marche, les guides qui accompagnent les groupes, les « agents de sécurité » soit près de 110 personnes toutes bénévoles. Sans oublier l'implication de tous les domaines viticoles locaux et des commerçants et artisans.

Une subvention communale vient compléter le budget du comité des fêtes pour permettre l'organisation des manifestations de l'été et tout particulièrement de la fête votive.

En juillet, pour la célébration **de la fête nationale**, défilé dans les rues du village suivi d'un repas républicain préparé par une équipe de cuisinières bénévoles et en fin de soirée le traditionnel bal.

En août, **fête du village**, le week-end suivant le 15 août, week-end prolongé puisque cette fête débute le vendredi soir et prend fin le lundi soir. Dès le vendredi en fin de journée, remise des clefs de la commune au président du comité des fêtes pour trois jours de festivités et d'animations pour les petits comme pour les grands : concours de boule, concours de belote, manèges, tir à la carabine, pêche aux canards, animations musicales, bal et tous les soirs une restauration différente dont la légendaire soupe au pistou préparée et servie par l'USAP (Union sportive autre Provence). Cette fête se terminera le lundi avec la très attendue course de tracteurs et le feu d'artifice.

Puis, en fin d'année, **le marché de Noël** au cœur du village avec de nombreux stands de produits régionaux, vente de sapins, photos avec le Père Noël et petite restauration.

Le président du comité des fêtes souhaite rappeler qu'aucune manifestation ne serait possible sans l'implication de bénévoles y compris de bénévoles occasionnels. C'est pourquoi, il appelle tous les volontaires à venir s'inscrire pour donner un « coup de main » lors de la préparation de la fête votive. Vous pouvez vous faire connaître et indiquer vos créneaux de disponibilités soit auprès du café des Barrys (un tableau est à votre disposition) soit à l'adresse mail du Comité des fêtes : cdfpuymeras @gmail.com

Propos recueillis auprès de Raphaëlle GIROUD, trésorière

3P : PUYMÉRAS PULVÉ PROPRE (qui gère l'aire de remplissage-lavage)

En agriculture l'utilisation de produits phytosanitaires est une obligation si l'on veut protéger et soigner les végétaux tels que vigne, oliviers ou arbres fruitiers. Toutefois, les exploitants ont bien conscience aussi de la nécessité de préserver les sols, les nappes phréatiques et les cours d'eau des effluents de tels produits. Pour limiter les risques d'accidents et les rejets de pesticides dans le milieu naturel, les agriculteurs de la commune ont su saisir l'opportunité de subventions proposées par l'Europe pour aider à la construction d'aires de remplissage-lavage sécurisées qui répondent aux exigences réglementaires.

Il faudra presque deux années pour convaincre le plus grand nombre d'exploitants à adhérer à cette démarche, monter le dossier avec la collaboration active de la mairie, construire la station et créer l'association Puyméras Pulvé Propre (d'où l'appellation 3P) qui aura à gérer cet équipement. Marco CUENY en devient le président.

L'aire de remplissage-lavage est donc construite en 2014 sur un terrain mis à disposition par la cave coopérative (en contrebas du parking) pour un coût de 156 000 euros financés à hauteur de 80% par l'Europe, l'Agence Nationale de l'Eau et les collectivités locales, les adhérents de l'association contribuant pour 20% du coût en acquittant un droit d'entrée.

L'aire de lavage-remplissage de Puyméras bénéficie également de l'eau du forage de la cave coopérative et se compose :

- D'un local technique avec nettoyeur à haute pression, détergents biodégradables pour le rinçage des pulvérisateurs, installation électrique
- D'une dalle de béton pour le lavage avec potence de lavage
- D'un réservoir central de 36 m2 qui accueille les eaux de rinçage et de lavage des matériels

- D'un regard pour récupérer les matières solides (terre, débris végétaux)

- D'un regard pour récupérer les hydrocarbures, huile, graisse et fuel contenus dans les eaux de lavage
- De cinq cuves semi-enterrées recouvertes d'un chapeau en fibres de verre et remplies de 60 à 80 cm de terre et de paille. Ces cuves accueillent les eaux de lavage qui s'évaporent grâce à l'action du soleil. Les résidus sont alors désagrégés par les bactéries présentes dans la terre et la paille, en six mois environ. Chaque bac peut recevoir jusqu'à 80 litres d'eau de lavage.

Les adhérents ont fait le choix d'une technologie simple basée sur l'évaporation de l'eau et un traitement bactérien qui ne nécessite que très peu de manipulations et engendre peu de frais d'entretien (70 euros par an environ).

Cette aire est ouverte 4 mois par an, de juin à fin octobre et placée en hors gel à la mi-novembre. A chaque fin de saison, le mélange terre-paille des cuves est bêché et nettoyé des végétaux qui ont poussé (plants de tomates, de pois, de courges...). Tous les sept ans, cette terre, vierge de tous résidus, rejoint les champs ou les vignes de l'exploitation de l'un des adhérents.

Cette aire de lavage et remplissage a été la première en Vaucluse, ce qui illustre la préoccupation des agriculteurs locaux pour maintenir des sols sains et préserver le patrimoine naturel communal. Actuellement l'association compte 36 adhérents. Lors de la dernière assemblée générale qui s'est tenue le 8 mars, Rodolphe BRAJON a été élu président.

Propos recueillis auprès de Rodolphe BRAJON, président

MANIOK

En 2014, et après deux voyages au Vietnam, Michèle GRILLON, Puymérassienne, crée l'association Maniok avec un objectif : venir en aide aux enfants porteurs du virus du Sida et abandonnés par leur famille. Ces enfants sont accueillis dans le centre MAI HOA, géré par les filles de la charité de Saint Vincent de Paul. Une cinquantaine d'adhérents soutiennent activement cette association qui continue, depuis près de dix ans, à financer des médicaments, des fournitures scolaires, des frais de scolarité. Actuellement, 16 enfants séjournent au centre, 4 sont à l'école primaire, les autres sont au lycée.

Grâce à la générosité des adhérents, l'association Maniok a pu remettre en 2022 la somme de 850 euros au centre MAI HOA. Michèle GRILLON continue, malgré ses problèmes de santé, d'assurer la présidence de l'association et d'œuvrer pour améliorer le quotidien des enfants qui y vivent.

Propos recueillis auprès de Laure GUILLARD

« LA COMPAGNIE DU BIEN-ÊTRE, MASSAGE SANS FRONTIÈRE »

Cette association puymérassienne présidée par Laure GUILLARD, regroupe des praticiens en massage bien-être, professionnels ou en cours de professionnalisation. Cette équipe de bénévoles se déplace à la rencontre d'évènements sportifs, sociaux ou culturels mais aussi d'associations, de collectivités ou d'entreprises pour des occasions spécifiques mais avec toujours le même objectif : faire découvrir au plus grand nombre les bienfaits du massage bien-être. Ces massages n'ont pas de portée thérapeutique ni médicale. Ils sont pratiqués avec ou sans huile, sur table, au sol ou sur chaise. Ils s'adressent à tous, quel que soit l'âge, dans le respect des valeurs éthiques et individuelles.

La Compagnie du bien-être est une association loi 1901 à but non lucratif, elle est agréée par la fédération française du massage bien-être. Elle peut également intervenir auprès des établissements de personnes âgées (maison de retraite, résidence autonomie...). C'est ainsi que plusieurs résidents de la maison de retraite La Pousterle de Nyons bénéficient de massage en douceur des mains, des pieds, du cuir chevelu... Depuis plusieurs années, cette association participe à la randonnée festive organisée par le comité des fêtes de Puyméras et propose aux marcheurs un massage à leur arrivée. Ainsi, le samedi 15 avril, vous avez donc pu découvrir les différents outils et techniques de bien-être : massage assis, massage habillé...

Pour plus d'information vous pouvez consulter le site de l'association : www.compagniebienetre.com

Propos recueillis auprès de Laure GUILLARD

Association LI BRAVADAÏRES

Cette association, créée pour favoriser la conservation du patrimoine et des traditions de la commune de Puyméras annonce, par la voix de sa présidente, Cécile CLIER, sa dissolution. Elle fusionne avec l'association paroissiale qui développe des objectifs et des activités similaires. Cécile CLIER reste responsable des Li Bravadaïres au sein de l'association paroissiale dont Delphine RAGONOT est la présidente.

LA PRÉSENTATION DES COMMERCES ET ENTREPRISES COMME DES ASSOCIAITONS SE POURSUIVRA DANS LES PROCHAINS NUMÉROS DU JOURNAL DE PMV

DES MANIFESTATIONS À VENIR

FÊTE DE LA VIGNE ET DU VIN À LA COMTADINE

C'est un jeune vigneron du Luberon qui, en 1994, lance l'idée de cette fête pour rassembler les professionnels du vin pendant une journée entière et permettre au public de découvrir les hommes et les femmes de cette profession directement sur les sites de production, dans une ambiance conviviale et chaleureuse.

Le samedi 20 mai 2023 sera la 29è édition de cette journée nationale. Comme chaque année, la cave de la Comtadine participera à cette manifestation et vous proposera

- 10 heures : visite de la cave et initiation à la dégustation,
- 11 heures : apéritif animé par la chorale des Côtes-du-Rhône
- 12 heures : restauration sur place avec vin et dessert offert par la cave.

Tout au long de la journée, petit marché de producteurs locaux, animations pour enfants et exposition de peinture « Le Chat Bleu ».

Pour plus d'information : contact@cavelacomtadine ou au 04 90 46 40 78

JOURNÉE FESTIVE AU DOMAINE SAINT APOLLINAIRE

Le samedi 17 juin 2023, le domaine Saint Apollinaire fêtera ses 56 ans de culture en biodynamie. Une journée festive pour petits et grands sera organisée à cette occasion. Dès le matin, petits déjeuners, randonnée autour de Puyméras encadrée par l'association Rand'O'Soleil et tout au long de la journée, dégustation et vente des vins du domaine, échanges animés par les deux « Elodie » dans une « ambiance comptoir », petit marché de produits régionaux : fruits locaux de saison, fromages de chèvre, charcuterie, concours de boule dans l'après-midi. Et tout au long de journée, restauration assurée par le food-truck « Le meilleur pour la faim ». « Gilou et sa guitare » (alias Gilles GAUD) animeront la soirée voire même... le début de la nuit.

Pour un programme plus détaillé, rendez-vous sur le site facebook du domaine :

https:/www.facebook.com/DomaineSaintApollinaire

SORTIE ANNUELLE À MARSEILLE

L'association Puyméras Mon Village renoue avec ses traditions et propose, le samedi 17 juin, une journée à Marseille avec visite de la reconstitution de la Grotte Cosquer, située près du vieux port. Unique grotte ornée sous l'eau au monde, pénétrez dans ce « Lascaux des Mers » découvert il y a plus de trente ans par Henri COSQUER sous le cap Morgiou dans les Calanques. Les visiteurs sont guidés vers un ponton pour un embarquement pour la grotte par une cage de descente qui rappelle la plongée d'Henri Cosquer lors de sa découverte de la grotte.

La visite de 35 mn s'organise à bord de petites embarcations de 6 personnes. Chacune de ces personnes est équipée d'un audio-guide. La visite se poursuivra à l'amphithéâtre avec la diffusion d'un film documentaire puis à la galerie Méditerranée qui est consacrée à la préhistoire et à la montée du niveau des mers depuis la période glaciaire.

Après un déjeuner à la brasserie Le Littoral sur le vieux port, visite du **Parc Borely**, de sa roseraie et de son jardin botanique.

Départ à 7 heures 30 de la Cave Comtadine à Puyméras

7 heures 45 de la Cave La Romaine à Vaison-la-Romaine

Coût: 50 euros par adulte et 30 euros pour les enfants de moins de 12 ans.

Inscriptions avant le 1er juin auprès soit de Suzanne BARNOUIN au 06 82 75 60 88 soit de Françoise BERLAMONT au 06 07 08 37 61

CÉLÉBRATION DE LA FÊTE NATIONALE

Comme chaque année, les Puymérassiens se rassembleront à partir de 18 heures sur la place de la mairie pour célébrer la fête nationale. Ensemble ils défileront avec « Marianne » dans les rues du village. Puyméras Mon Village proposera, aux enfants du village, comme à ceux des touristes, un lâcher de ballons ainsi qu'une glace à retirer au café des Barrys. Il est proposé aux adultes, comme aux enfants, de venir au défilé avec un chapeau républicain. N'hésitez pas à venir avec vos plus belles, vos plus imaginatives, vos plus créatives réalisations.

A partir de 20 heures, le Comité des fêtes servira, un repas républicain, sur la place du Jeu de Paume (inscriptions au café des Barrys). La soirée se prolongera avec le traditionnel bal populaire.

APÉRITIF DE BIENVENUE AUX TOURISTES

Le mercredi 2 août à partir de 18 heures, Puyméras Mon Village invite touristes et habitants du village à partager un temps de convivialité autour d'un apéritif sur la place de la Grande Fontaine. Marquisette, vins locaux et boissons non-alcoolisées seront proposés accompagnés de toasts et d'amuse-bouche. Préalablement, à 17 h 30, Jean-François LABILLOY accompagnera tous les volontaires à la découverte du village au cours d'une déambulation dans les rues les plus anciennes et les plus typiques. A cette occasion, l'église sera exceptionnellement ouverte.

AU JARDIN DE JEAN-PAUL

Créé en 2004 par le ministère de la Culture, le label « Jardin remarquable » est attribué aux parcs et jardins présentant un intérêt culturel, esthétique, historique ou botanique. Le jardin de la Basse Fontaine chez Jean-Paul BOYER à Puyméras bénéficie de cette reconnaissance. Il sera accessible au public du 1er mai au 30 septembre tous les jours sur rendez-vous à partir de 14 heures. Vous pourrez y découvrir, dans un espace paysager de 6 000 m2, de nombreuses espèces de plantes, dont une très belle collection de plantes grasses ainsi qu'un musée d'outils anciens.

Comme chaque année, Jean-Paul BOYER participera aux journées nationales programmées du 2 au 4 juin 2023. Cette 20^e édition des Rendez-vous aux Jardins (et 5^e édition en Europe) se déroulera sur le thème « Les musiques au jardin ». Il sera possible de découvrir la richesse et la variété du jardin, d'échanger avec Jean-Paul BOYER et ainsi, de transmettre des savoir-faire.

Des producteurs locaux d'olives, de confitures mais aussi des artisans-fleuristes seront présents. Et surtout, chaque jour, des amateurs vous feront découvrir le travail réalisé avec des perroquets apprivoisés et surtout dressés.

Pour ces journées nationales, entrée au tarif habituel de 5 euros.

UN DRÔLE DE VOISIN.



Il y a quelques semaines, un piège photo a été installé par nos parents auprès de notre maison pour nous permettre d'observer les animaux.

Des sangliers, des écureuils, des oiseaux, un renard, une genette ont été filmés.

Six sangliers sont passés devant la caméra, deux gros, deux moyens, deux petits se bousculant les uns les autres. Les écureuils faisaient leurs provisions pour l'hiver. Les oiseaux chantaient de branche en branche. Le renard suivait le chemin de son prochain repas.

Quand, soudain la dernière photo apparut sur l'écran de l'ordinateur. Tous les membres de la famille ont été stupéfaits : deux gros yeux brillants et impressionnants regardaient la caméra.

Nous n'en crûment pas nos yeux : c'était un loup, un animal que nous n'avons pas l'habitude de voir à côté de nos maisons.

Des indices avaient bien été remarqués par les promeneurs et les chasseurs depuis quelques temps dans les bois mais personne n'avait eu l'occasion de voir la bête. Avec cette photo, c'est confirmé, le loup est parmi nous.

Texte écrit par Charline et Romain BRAJON

MANIFESTATIONS ET ÉVÈNEMENTS À VENIR

DATE	ORGANISATEUR	OBJET	LIEU
20 Mai	Cave Comtadine	Fête de la vigne et du vin	Cave
2 au 4 Juin	Ministère de la Culture	Rendez-vous aux Jardins	Jardin de Jean- Paul BOYER
17 Juin	P.M.V.	Visite de la Grotte Cosquer et du Parc Borely	Marseille
17 Juin	Domaine Saint Apollinaire	Journée Festive	Domaine
25 Juin	Chœur de Puyméras	Concert	Église de Puyméras
14 Juillet	P. M. V. Comité des fêtes	Lâcher de ballons et goûter des enfants Repas et Bal	
2 Août	P. M. V.	Apéritif de Bienvenue	Place de la Grande Fontaine
18/19/20/21 août	Comité des fêtes	Fête Votive	

MOTS CACHÉS

Е	С	X	G	С	Н	В	Α	N	Α	N	Ε	С	R
U	K	Α	S	R	G	Α	I	R	Ε	L	L	Е	R
G	R	U	S	Е	0	R	Α	В	R	I	С	0	T
N	N	Р	M	S	Т	S	0	M	0	S	Υ	Α	Е
Α	0	0	R	Q	ı	0	Е	S	Α	Ζ	W	Е	Υ
M	R	ı	C	I	כ	S	F	I	Е	Ν	X	G	Α
Υ	Т	R	X	M	D	Α	G	I	L		D	I	Р
K	I	Е	W	G	U	٧	Т	Α	G	L	L	Е	Α
Α	С	L	M	Α	R	R	0	N	С	U	Е	L	Р
K	L	ı	Т	С	Н	I	Е	В	M	N	Е	U	Е
ı	Е	M	0	S	R	K	I	W	I	G	Р	U	Q
R	Н	ı	C	Ĺ	Е	M	Е	N	T	I	Ν	Е	D
Ε	Ν	J	Е	R	Α	I	S	I	Z	Ζ	D	W	F
G	Α	7	C	Н	Α	T	Α	I	G	N	Е	U	Α

ABRICOT	CLEMENTINE	LITCHI
AIRELLE	COING	MANGUE
AMANDE	FIGUE	MARRON
BANANE	GROSEILLE	MURE
CASSIS	KAKI	NOIX
CHATAIGNE	KIWI	PAPAYE
CITRON	KUMQUAT	RAISIN

SUDOKU

-	5			7	2	4
1	6		8	4		
	4	6	3			
5					3	
4			5			8
	8					5
			4	6	9	
		7	9		6	3
6	1	5			4	

					7	5	2	
	5	9			4			
2		6		5	8			
4	8							
9	2						8	6
							9	5
			8	6		3		9
			5			8	1	
	3	2	7					

Les règles : Le but est de remplir l'intégralité de la grille. En partant des chiffres de 1 à 9 déjà disposés, le joueur doit retrouver les chiffres manquants. Chaque chiffre ne doit figurer qu'une seule fois sur la même colonne, ligne et région.



BAR- RESTAURANT-COCKTAILS-GLACES-CRÊPES

2 RUE DES BARRYS

04-90-35-04-53

84110 PUYMÉRAS







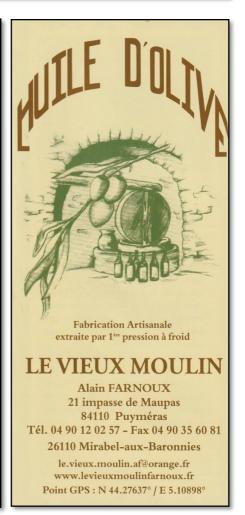


Lundi 9h-18h sur RDV Mardi 9h-18h Mercredi 9h-12h sur RDV Jeudi/Vendredi 9h-18h Samedi 9h-12h

> Service à domicile lundi et mercredi

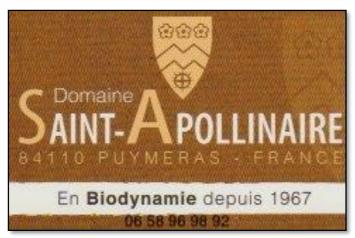
84110 Puymeras















84110 Puymeras

06 03 03 83 19

canalisations





